PROJET DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE DU PEUPLE BELGE

Lille (59)

Diagnostic faune-flore-habitat



Rapport d'état initial – version 00

Dossier 24100025_B
27/01/2026

réalisé par

Auddicé Environnement
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Projet de requalification de l'avenue du Peuple Belge

Lille (59)

Diagnostic faune-flore-habitat

Rapport d'état initial – version 00

COMMUNE DE LILLE

Version	Date	Description
Rapport d'état initial – version 00	27/01/2026	Etat initial, synthèse bibliographique, résultats des inventaires et enjeux écologiques

	Nom - Fonction	Signature
Rédaction	Camille PELLET – Chargée d'études faune	E. Gueguen
	Lise KNIOLA – Chargée d'études faune	
	Aline DEFLORENNE – Chargée d'étude avifaune	
	Camille DEPRÉ – Chargée d'étude chiroptères	
	Eléa Daux – Chargée d'étude flore	
	Emeline GUEGUEN – Cheffe de projet faune	
Validation	Thomas BUSSCHAERT – Responsable du pôle faune	T. Busschaert

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. CONTEXTE ECOLOGIQUE 7
1.1 Ressources extérieures 8
1.2 Environnement général 8
1.3 Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) 8
1.3.1 Définition et méthodologie de recensement 8
1.3.2 Inventaire des zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) à proximité du secteur d'étude 8
1.3.3 Réseau Natura 2000 8
1.3.4 Schéma Régional de Cohérence écologique (SRCE) 11
1.3.5 Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) 11
1.4 Zones à Dominante Humide du SDAGE 14
1.5 Données bibliographiques 17
1.5.1 Flore et habitats 17
1.5.2 Insectes 18
1.5.3 Amphibiens 18
1.5.4 Reptiles 19
1.5.5 Avifaune 19
1.5.6 Mammifères terrestres 21
1.5.7 Chiroptères 21

CHAPITRE 2. METHODOLOGIE D'ÉTUDE 23
2.1 Recensement des habitats, de la flore et de la faune 24
2.1.1 Flore et habitats naturels et semi-naturels 24
2.1.2 Insectes 24
2.1.3 Amphibiens 24
2.1.4 Reptiles 24
2.1.5 Avifaune 24
2.1.6 Mammifères 27
2.1.7 Chiroptères 27
2.2 Dates de prospection de terrain 30

CHAPITRE 3. ETAT INITIAL 31
3.1 Habitats naturels et flore 32
3.1.1 Résultats 32
3.1.2 Évaluation des enjeux floristiques 35
3.2 Insectes 38
3.2.1 Résultats 38
3.2.2 Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale 38
3.3 Amphibiens 38
3.3.1 Résultats 38
3.3.2 Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale 38
3.4 Reptiles 38
3.4.1 Résultats 38
3.4.2 Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale 38
3.5 Oiseaux 39
3.5.1 Résultats 39
3.5.2 Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale 44
3.6 Mammifères terrestres 45
3.6.1 Résultats 45
3.6.2 Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale 45
3.7 Chiroptères 45
3.7.1 Résultats 45
3.7.2 Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale 51
3.8 Synthèse générale des enjeux écologiques 52
3.8.1 Méthodologie 52
3.8.2 Résultats 52

ANNEXES 55
Annexe 1 – Résultats des inventaires floristiques 56
Annexe 2 – Résultats des inventaires avifaunistiques 59

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Ressources extérieurs consultées 8
Tableau 2. Sites Natura 2000 dans les environs du secteur d'étude (20 km) 8
Tableau 3. Espèces protégées, menacées ou quasi-menacées citées dans les bases de données consultées pour la commune concernée 17
Tableau 4. Synthèse des espèces patrimoniales d'insectes citées dans les bases de données consultées pour la commune concernée 18
Tableau 5. Espèces d'amphibiens mentionnées dans les bases de données consultées pour la commune concernée 18
Tableau 6. Espèces d'amphibiens mentionnées dans les bases de données consultées pour la commune concernée 19
Tableau 7. Oiseaux de l'Annexe I de la Directive Oiseaux mentionnés dans les bases de données consultées pour la commune concernée 19
Tableau 8. Oiseaux menacés ou quasi-menacés en tant que nicheurs mentionnés dans les bases de données consultées pour la commune concernée 20
Tableau 9. Espèces de mammifères citées dans les bases de données pour la commune concernée 21
Tableau 10. Espèces de chiroptères citées dans les bases de données pour la commune concernée 21
Tableau 11. Répartition des périodes d'inventaire de l'avifaune 25
Tableau 12. Récapitulatif des inventaires de terrain 30
Tableau 13. Espèces d'insectes observées lors des inventaires 38
Tableau 14. Description des espèces patrimoniales nicheuses certaines/probables/possibles 40
Tableau 15. Liste des espèces observées et appartenant au cortège des milieux semi-ouverts 41
Tableau 16. Liste des espèces observées et appartenant au cortège des milieux anthropiques 41
Tableau 17. Nombre de contacts en période de transit printanier 45
Tableau 18. Nombre de contacts en période de parturition 46
Tableau 19. Nombre de contacts en période de transit automnal 47
Tableau 20. Liste des espèces de chiroptères inventoriés sur le secteur d'étude 51
Tableau 21. Synthèse générale des enjeux écologiques par habitat 52
Tableau 22. Espèces floristiques recensées sur le secteur d'étude 56

LISTE DES CARTES

Carte 1. Secteur d'étude 6
Carte 2. Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) 9
Carte 3. Réseau Natura 2000 10
Carte 4. Schéma Régional de Cohérence Écologique 12
Carte 5. Continuités écologiques du SRADDET 13
Carte 6. Zones à dominante humide du SDAGE 15
Carte 7. Localisation des inventaires avifaunistiques 26
Carte 8. Carte de localisation des enregistreurs 29
Carte 9. Habitats naturels et semi-naturels 34
Carte 10. Espèces floristiques patrimoniales/protégées et/ou exotiques envahissante 37
Carte 11. Avifaune patrimoniale – Période de nidification 42
Carte 12. Localisation des habitats de nidification 43
Carte 13. Chiroptère en période de transit printanier 48
Carte 14. Chiroptères en période de parturition 49
Carte 15. Chiroptères en période de transit automnal 50
Carte 16. Synthèse des enjeux écologiques 53

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Schéma représentant le cycle de vie des oiseaux 24
Figure 2. Principaux couloirs de migration à l'échelle mondiale (*Thompson & Byrkjedal, 2001*) 25
Figure 3. Cycle annuel des Chiroptères 27
Figure 4. Distance de détection des chauves-souris en milieu ouvert au détecteur à ultrasons (M. Barataud, 1996) 28
Figure 5. Répartition des espèces relevées en fonction de leur statut de rareté en HDF 35

PREAMBULE

La présente étude s'inscrit dans le contexte de l'accord-cadre n°2023AC944DCP pour des prestations d'inventaires floristiques et faunistiques pour la ville de Lille et ses communes associées, en vue ici d'un projet de création d'un parc avec gestion intégrée des eaux pluviales et réduction drastique de la place de la voiture.

Auddicé environnement a été sollicité pour la réalisation d'un diagnostic faune-flore-habitats 4 saisons, dans le périmètre spécifique défini par la commune de Lille pour la requalification de l'Avenue du Peuple Belge.

Carte 1 – Secteur d'étude – p.6

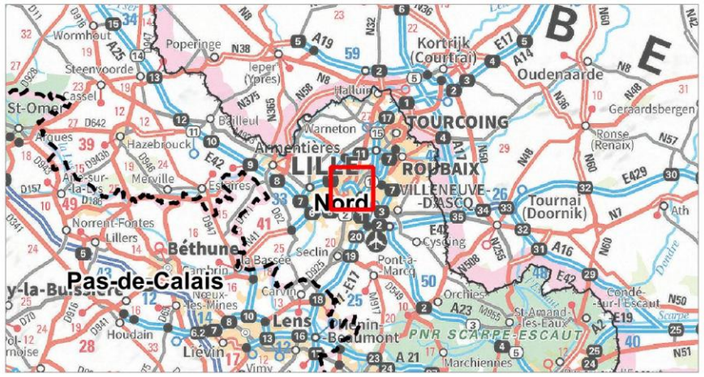
Ce diagnostic faune-flore-habitats comprend la présentation de l'état initial, avec :

- Une phase de recherche et analyses ;
- Une phase d'investigations de terrain sur la période décembre 2024 / décembre 2025 (cycle biologique complet) ;
- Une phase de traitement des résultats de terrain, de rédaction et de synthèse des enjeux.

Diagnostic écologique

Avenue du Peuple Belge à Lille (59)

Secteurs d'étude



Aires d'étude

Secteur d'étude

Limites administratives

Limite départementale

Limite communale

0 1 2 Km

Réalisation AUDDICE, décembre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 et SCAN 1000
Sources de données : IGN BD TOPO - COMMUNE DE LILLE - AUDDICE, 2024

CHAPITRE 1. CONTEXTE ECOLOGIQUE

1.1 Ressources extérieures

Ce tableau présente la liste des bases de données consultées dans le cadre de cette étude

Tableau 1. Ressources extérieurs consultées

Nom	Nature des informations
Système d'Information Régional sur la Faune Nord-Pas-de-Calais (SIRF)	Données faunistique locales
Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)	Base de données faune et flore
Groupe ornithologique et naturaliste du Nord (GON)	Base de données Faune
DIGITALE	Base de données du Conservatoire National Botanique de Bailleul

1.2 Environnement général

Le secteur d'étude se situe sur la commune de Lille, dans le département du Nord (59), au niveau de l'Avenue du Peuple Belge, sur les 5,5 ha qui vont de la place Louise de Bettignies, englobe le secteur des Urbanistes jusqu'au contact avec l'arc vert (Euralille à la Citadelle).

L'environnement du secteur d'étude est donc entièrement urbain mais comprend tout de même quelques espaces verts.

1.3 Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)

1.3.1 Définition et méthodologie de recensement

Sous le terme de « zones naturelles d'intérêt reconnu » sont regroupés :

- Les espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)…
- Les périmètres de protection : Réserves Naturelles Nationales (RNN), Réserves Naturelles Régionales (RNR), Arrêtés de Protection de Biotope (APB)…

Ces zones ont été recensées à partir des données disponibles auprès de la DREAL Hauts-de-France.

1.3.2 Inventaire des zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) à proximité du secteur d'étude

Aucune Zone Naturelle d'Intérêt Reconnu (hors Natura 2000) n'est présente dans un périmètre de 5 km autour du secteur d'étude[1].

Carte 2 – Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) – p.9

1.3.3 Réseau Natura 2000

La Directive 92/43 du 21 mai 1992 dite « Directive Habitats » prévoit la création d'un réseau écologique européen, dénommé « Réseau Natura 2000 », et constitué de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et de Zones de Protection Spéciale (ZPS). Les ZSC concernent les habitats naturels et les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire (hors avifaune). Elles sont désignées à partir des Sites d'Importance Communautaire (SIC) proposés par les États membres et adoptés par la Commission européenne, tandis que les ZPS sont désignées, en application de la Directive « Oiseaux », sur la base des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Quatre sites Natura 2000 sont présents dans un périmètre de 20 km du secteur d'étude. Il s'agit de d'une ZPS et de trois sites Natura 2000 Belges. Ils figurent dans le tableau suivant :

Tableau 2. Sites Natura 2000 dans les environs du secteur d'étude (20 km)

Type de zone	Intitulé	Distance par rapport au secteur d'étude (en km)
ZPS	Les "Cinq Tailles"	16,7
Site Belge	Vallée de la Lys (Comines-Warneton)	11,6
	Vallée de l'Escaut en aval de Tournai (Celles ; Estaimpuis ; Pecq)	19
	Vallée de l'Escaut en aval de Tournai (Pecq)	19,9

Carte 3 – Réseau Natura 2000 – p.10

Aucun de ces sites du réseau Natura 2000 n'est concerné par le secteur d'étude. Le site le plus proche est à 11,6 km au Nord-Ouest. Il s'agit du site Belge « Vallée de la Lys (Comines-Warneton) ».

[1] Périmètre, déterminé à dire d'expert, le plus pertinent pour prendre en compte les zones naturelles d'intérêt reconnu à proximité

Diagnostic écologique

Avenue du Peuple Belge à Lille (59)

Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)

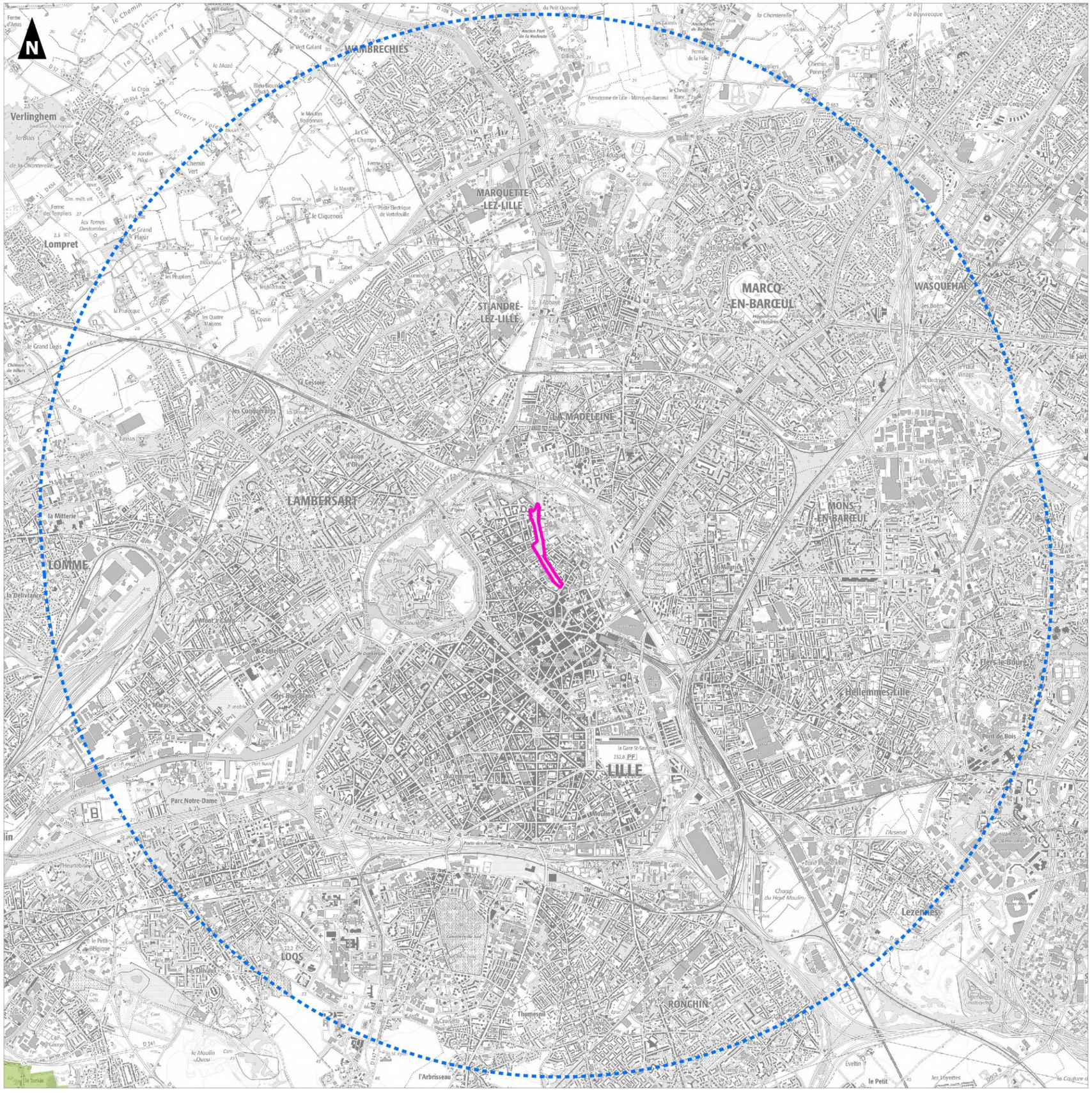
Aires d'étude

Secteur d'étude

Périmètre de 5 km

Zones d'inventaires

ZNIEFF de type 2 : Basse Vallée de la Deûle entre Wingles et Emmerin



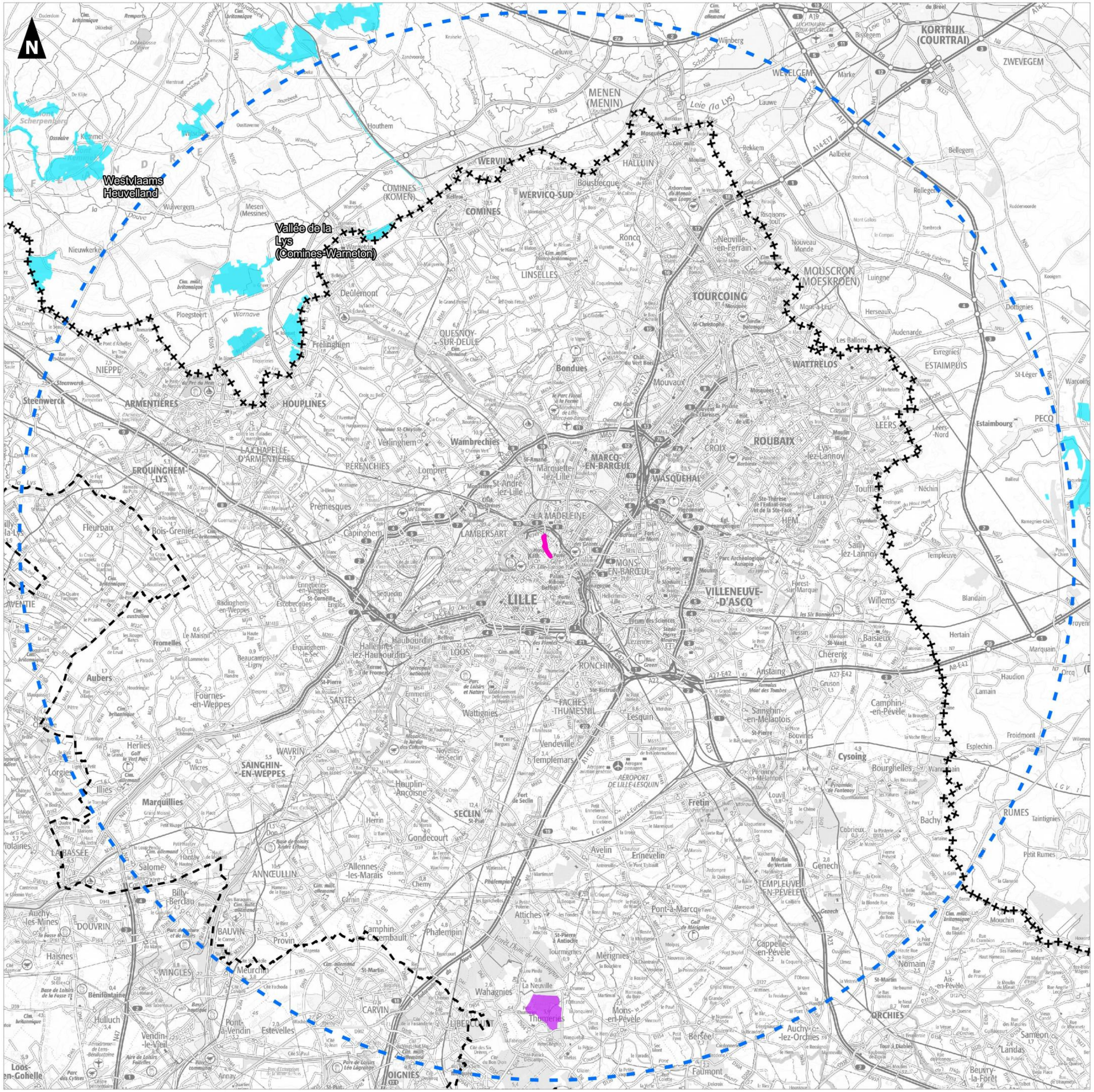
0 1 2 Km

Réalisation AUDDICE, décembre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : COMMUNE DE LILLE - AUDDICE, 2024

Diagnostic écologique

Avenue du Peuple Belge à Lille (59)

Réseau Natura 2000



Aires d'étude

- Secteur d'étude
- Périmètre de 20 km

Sites Natura 2000

- Zone de Protection Spéciale : Les "Cinq Tailles"
- Sites Natura 2000 belges

0 4 8 Km

Réalisation AUDDICE, décembre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : COMMUNE DE LILLE - AUDDICE, 2024

1.3.4 Schéma Régional de Cohérence écologique (SRCE)

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite « Loi Grenelle II », a émis un ensemble de mesures destinées à préserver la diversité du vivant. Parmi celles-ci figure l'élaboration, dans chaque région, d'un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), conjointement par l'État et le Conseil Régional.

Le SRCE se présente comme un réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Il se compose principalement de trois types d'éléments :

- **Les réservoirs de biodiversité :** espaces de première importance pour leur contribution à la biodiversité, notamment pour leur flore et leur faune sauvage,
- **Les espaces naturels relais :** espaces accueillant une biodiversité plus ordinaire mais jouant un rôle dans le fonctionnement écologique global,
- **Les corridors biologiques :** ensemble d'éléments de territoires, de milieux et/ou du vivant qui relient fonctionnellement entre eux les habitats essentiels de la flore, les sites de reproduction, de nourrissage, de repos et de migration de la faune.

Des espaces à renaturer, correspondant aux secteurs sur lesquels des actions ciblées de restauration de la biodiversité sont nécessaires, sont également identifiés.

Initialement approuvé le 16 juillet 2014, le SRCE du Nord-Pas-de-Calais a été annulé le 26 janvier 2017. Il n'a donc plus de portée réglementaire, toutefois il renseigne sur le fonctionnement écologique du territoire. Il est présenté ici à ce titre.

Carte 4 – Schéma Régional de Cohérence Écologique – p.12

Le secteur d'étude n'est pas concerné par les éléments constitutifs du SRCE. Néanmoins, il jouxte, au Nord, un espace naturel relais, un ancien bras mort de la Deûle, nommé Saint-Hélène sur l'IGN. Il est également localisé à proximité d'autres espaces naturels relais et d'espaces à renaturer fluviaux constitués par la Deûle et ses abords.

1.3.5 Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Le projet du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires a été arrêté en séance plénière du Conseil Régional, le 31 janvier 2019. Il s'agit d'un document stratégique intégrateur et à caractère prescriptif, qui répond selon la loi NOTRe à deux enjeux de simplification :

- La clarification du rôle des collectivités territoriales, en octroyant à la région un rôle majeur en matière d'aménagement du territoire,
- La rationalisation du nombre de documents existants en prévoyant l'insertion, au sein du SRADDET, de plusieurs schémas sectoriels.

Les objectifs du SRADDET sont de synthétiser, croiser et enrichir les schémas existants pour donner une vision stratégique, unifiée et claire sur l'aménagement, le développement durable et équilibré des territoires pour renforcer l'attractivité de la région Hauts-de-France.

Il comprend 5 dimensions thématiques, dont une dimension « biodiversité » en intégrant le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE*)*. *Les annexes du SRADDET intègrent un diagnostic du territoire, la présentation des continuités écologiques, un plan d'action et un atlas cartographique au 1/100 000.*

Les composantes de la carte des continuités écologiques sont de trois types :

- **Les réservoirs de biodiversité** : espaces de première importance pour leur contribution à la biodiversité, notamment pour leur flore et leur faune sauvages avec, d'une part, des réservoirs de biodiversité pour la « Trame bleue » et, d'autre part, des réservoirs de biodiversité pour la « Trame verte »,
- **Les corridors écologiques** : correspondant à des « fonctionnalités écologiques », c'est-à-dire des caractéristiques à réunir entre 2 réservoirs pour répondre aux besoins des espèces (faune et flore) et faciliter leurs échanges génétiques et leur dispersion. Ces corridors sont classés en plusieurs catégories : boisés, humides, littoraux, ouverts, multitrames et fluviaux,
- **Les zones à enjeux** : correspondant aux zones à enjeux d'identification de corridors bocagers, de corridors boisés, ou de chemins ruraux et éléments de paysage supports de corridors potentiels.

Les obstacles à la continuité écologique (urbanisation, routes de type autoroutiers, liaisons routières principales, LGV et autres liaisons ferroviaires, obstacles à l'écoulement…) sont également mis en évidence.

Carte 5 - Continuités écologiques du SRADDET – p.13

Aucun élément mis en évidence dans la carte des continuités écologiques du SRADDET ne concerne directement le secteur d'étude. Il est dans une zone urbanisée.

Diagnostic écologique

Avenue du Peuple Belge à Lille (59)

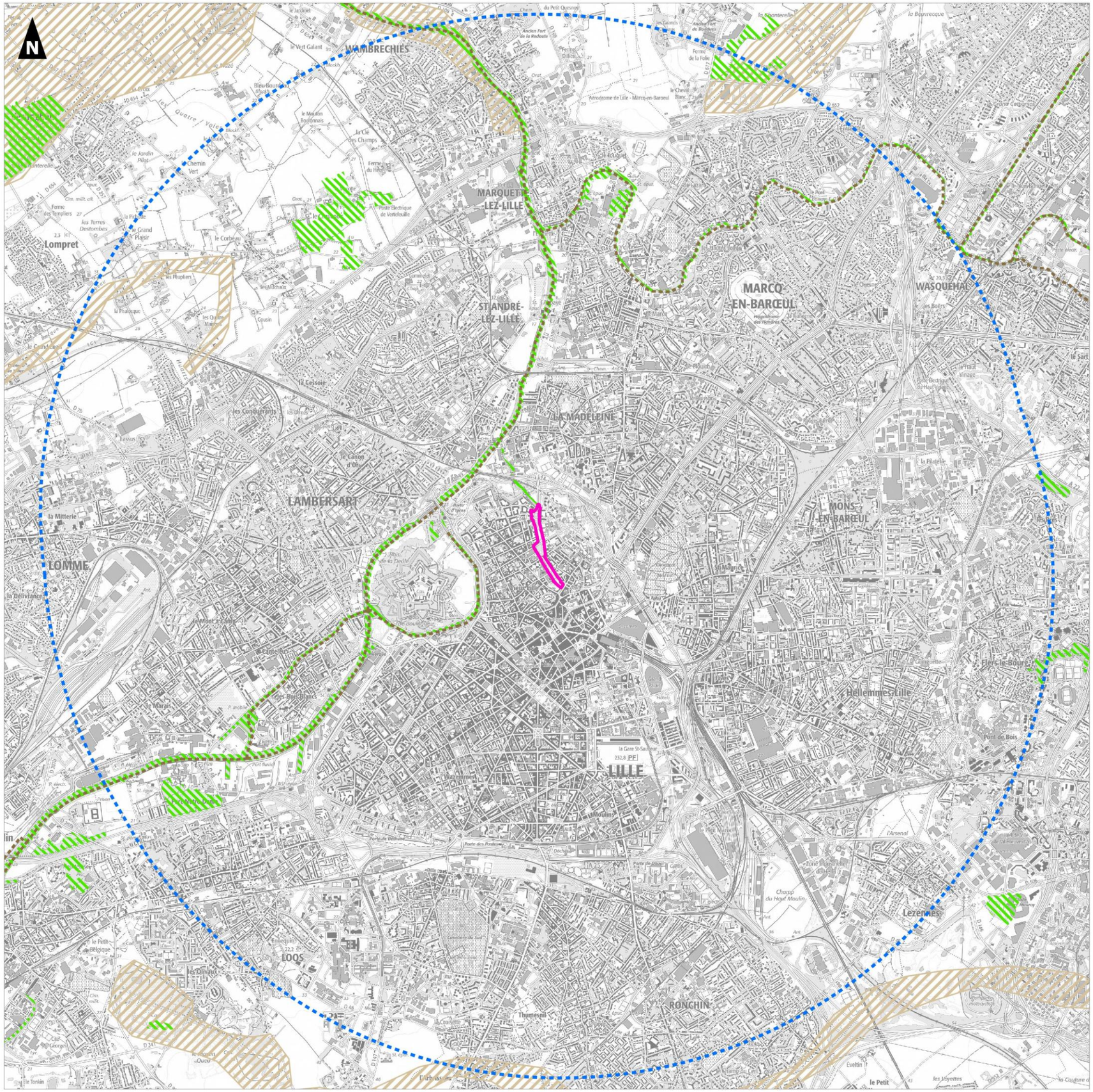
Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Aires d'étude

- Secteur d'étude
- Périmètre de 5 km

Espaces d'intérêts

- Espaces à renaturer
- Espaces à renaturer fluviaux
- Espaces Naturels Relais



0 1 2 Km

Réalisation AUDDICE, décembre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : DREAL NPDC - COMMUNE DE LILLE - AUDDICE, 2024

Les Continuités Ecologiques Régionales en Hauts-de-France

A1	A2	A3				
B1	B2	B3	B4	B5		
C1	C2	C3	C4	C5	C6	
D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7
E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7
F1	F2	F3	F4	F5	F6	F7
G1	G2	G3	G4	G5	G6	
H1	H2	H3	H4	H5	H6	
		I1	I2	I3	I4	

CONTINUITES ECOLOGIQUES

Réservoirs de biodiversité

- Réservoirs de Biodiversité de la trame bleue *(cours d'eau de la liste 2 + réservoirs biologiques des Sdage)*
- Réservoirs de Biodiversité de la trame verte

Corridors principaux

- Corridors boisés
- Corridors humides
- Corridors littoraux
- Corridors ouverts
- Corridors multitrames
- Corridors fluviaux

Attention: les corridors écologiques, au contraire des réservoirs, ne sont pas localisés précisément par le schéma. Ils doivent être compris comme des "fonctionnalités écologiques", c'est-à-dire des caractéristiques à réunir entre deux réservoirs pour répondre aux besoins des espèces (faune et flore) et faciliter leurs échanges génétiques et leur dispersion.

Zones à enjeux

- Zones à enjeu d'identification de corridors bocagers
- Zones à enjeu d'identification de corridors boisés
- Zones à enjeu d'identification des chemins ruraux et éléments du paysage supports de corridors potentiels

OBSTACLES A LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

- Urbanisation
- Routes de type autoroutier
- Liaisons routières principales
- Voies ferrées à grande vitesse (LGV)
- Autres liaisons ferroviaires où circulent en moyenne au moins 40 trains par jour
- Qualité physico-chimique médiocre et mauvaise des CER
- Obstacles majeurs à l'écoulement

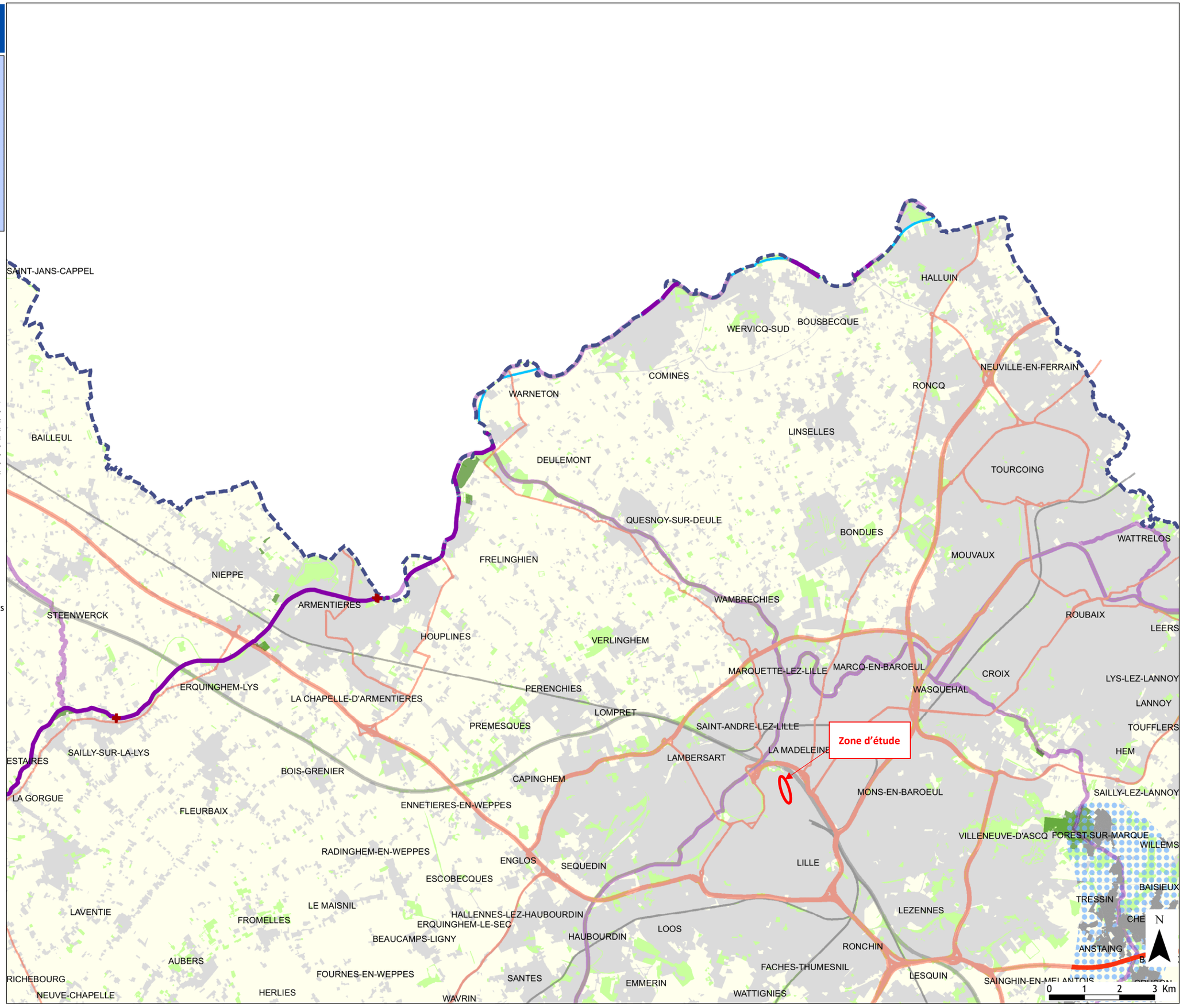
ELEMENTS DE CONTEXTE

Occupation du sol

- Espaces artificialisés
- Cultures
- Espaces semi-naturels

Avertissement au lecteur : cette carte a été réalisée au 1/100 000 au format A3, sa lisibilité est optimale à ce format et n'est pas assurée pour les formats intermédiaires (A4, etc.)

Réalisation : DBIO/DPSR/SIGAC - Sources : Région Hauts-de-France, ©IGN-BD Topo®, MNHN, Aeap, Aesn, Sandre - Carte N° : 486-7 décembre 2018.



1.4 Zones à Dominante Humide du SDAGE

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie 2022-2027, ont été répertoriées les enveloppes des zones à dominante humide cartographiées au 1/25 000ème.

Ce recensement n'a pas de portée réglementaire directe sur le territoire ainsi délimité. Il permet néanmoins de signaler la présence potentielle, sur une commune ou partie de commune, d'une zone humide. Il convient, dès lors qu'un projet d'aménagement ou qu'un document de planification est à l'étude, que les données du SDAGE soient actualisées et complétées à une échelle adaptée au projet.

Au regard des critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 relatif à la définition des zones humides, un espace peut être considéré comme zone humide dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- Critère « végétation » qui, si elle existe, est caractérisée :
  - Soit par la dominance d'espèces indicatrices de zones humides (listées en annexe de cet arrêté et déterminées selon la méthodologie préconisée) ;
  - Soit par des communautés d'espèces végétales (« habitats »), caractéristiques de zones humides (également listées en annexe de cet arrêté) ;
- Critère « sol » : sols correspondant à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant en annexe de cet arrêté et identifiés selon la méthode préconisée.

Le secteur d'étude n'est pas concerné par des Zones à Dominante Humide identifiées dans le SDAGE. Néanmoins, le site jouxte une ZDH au Nord (un ancien bras mort de la Deûle, nommé Saint-Hélène sur l'IGN) et est localisé à proximité de la Deûle.

Carte 6 - Zones à dominante humide du SDAGE – p.15

Diagnostic écologique

Avenue du Peuple Belge à Lille (59)

Zones à dominante humide du SDAGE

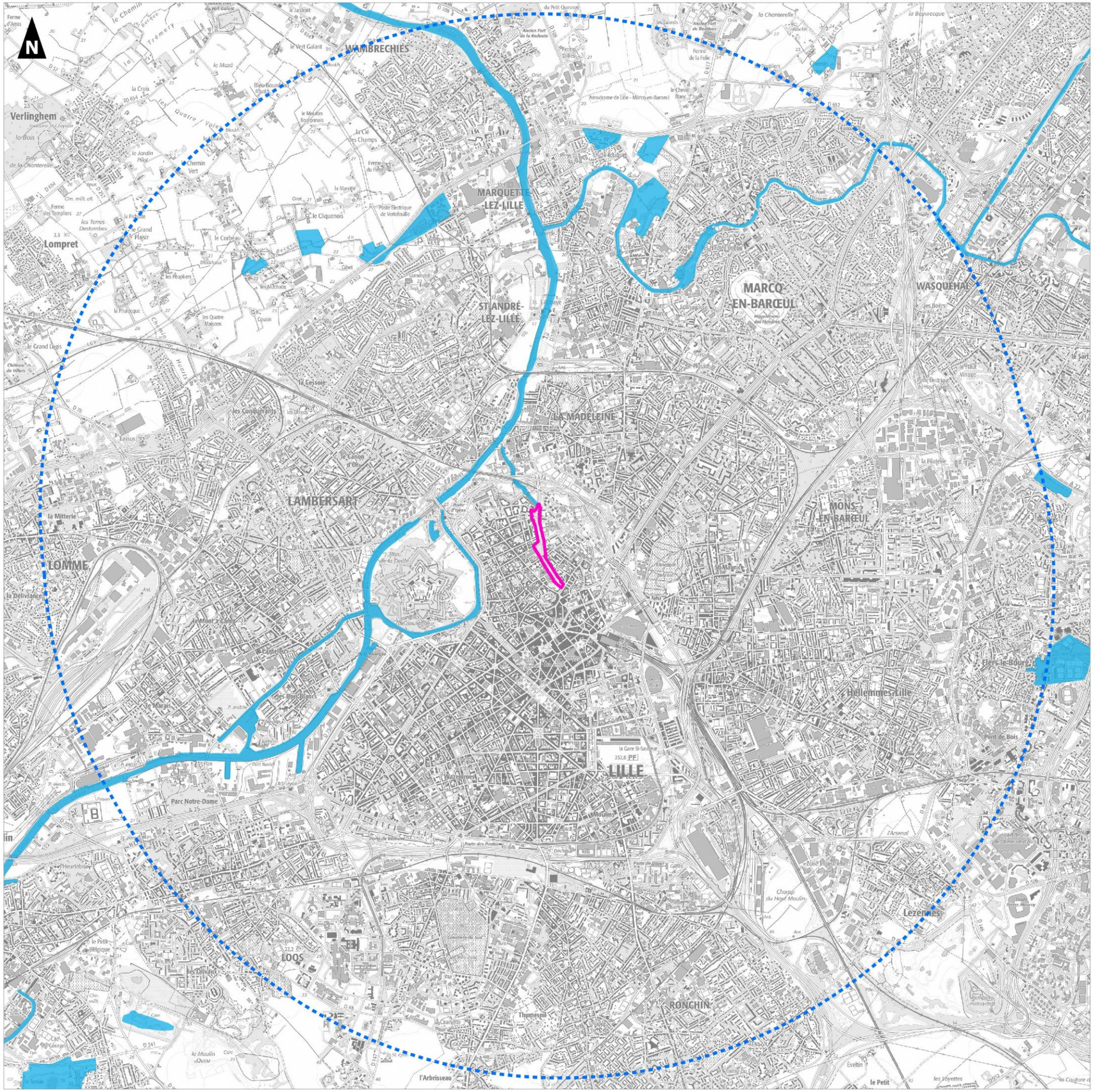
Aires d'étude

Secteur d'étude

Périmètre de 5 km

Zones à Dominante Humide

ZDH du SDAGE 2022-2027



0 1 2 Km

Réalisation AUDDICE, décembre 2024

Sources de fond de carte : IGN SCAN 25

Sources de données : AEAP - COMMUNE DE LILLE - AUDDICE, 2024

Synthèse du contexte écologique

Le secteur d'étude s'inscrit dans un environnement fortement urbanisé à proximité de la Deûle qui est un corridor important dans la continuité et la cohérence écologique.

Aucune zone naturelle d'intérêt reconnu n'est présente à proximité directe du secteur d'étude, ni même dans les 5 km autour.

Aucun de sites du réseau Natura 2000 n'est concerné par le secteur d'étude. Le site le plus proche est à 11,6 km au Nord-Ouest. Il s'agit du site Belge « Vallée de la Lys (Comines-Warneton) ».

Le secteur d'étude n'est pas directement concerné par des éléments constitutifs du SRCE ou du SRADDET. Néanmoins, il jouxte, au Nord, un espace naturel relais. Ce dernier est également relié à d'autres espaces naturels relais et espaces à renaturer fluviaux constitués par la Deûle et ses abords.

Elle n'est pas non plus concernée par des Zones à Dominante Humide identifiées dans le SDAGE bien qu'elle jouxte, au Nord une ZDH qui est un ancien bras mort de la Deûle, nommé Saint-Hélène sur l'IGN.

1.5 Données bibliographiques

1.5.1 Flore et habitats

Les bases de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et DIGITALE 2 du Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBl) ont été consultées pour la commune de Lille depuis 2014.

Parmi les 1157 espèces de plantes mentionnées, 29 sont protégées régionalement et 3 nationalement. 21 espèces sont « quasi-menacée » ou menacées régionalement et/ou nationalement. De plus, un total de 144 espèces sont déterminantes de ZNIEFF.

Tableau 3. Espèces protégées, menacées ou quasi-menacées citées dans les bases de données consultées pour la commune concernée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Rareté HdF	LR HdF	LRN	Dét. ZNIEFF
Achillea ptarmica L., 1753	Achillée sternutatoire (s.l.)	PR	PC	LC	LC	Oui
Aconitum napellus L., 1753	Aconit napel (s.l.)	-	R	VU	LC	pp
Alchemilla xanthochlora Rothm., 1937	Alchémille vert jaunâtre	-	AR	NT	LC	Oui
Alisma lanceolatum With., 1796	Plantain-d'eau lancéolé	PR	AR	LC	LC	Oui
Alopecurus aequalis Sobol., 1799	Vulpin fauve	PR	AR	LC	LC	Oui
Althaea officinalis L., 1753	Guimauve officinale	PR	AR	LC	LC	Oui
Apium graveolens L., 1753	Céleri	PR	RR	NT	LC	Oui
Aquilegia vulgaris L., 1753	Ancolie commune (s.l.)	PR	PC	LC	LC	Oui
Asparagus officinalis L., 1753	Asperge officinale (s.l.)	-	AC	CR	LC	pp
Astragalus glycyphyllos L., 1753	Astragale à feuilles de réglisse	PR	PC	LC	LC	Oui
Berberis vulgaris L., 1753	Épine-vinette	-	RR	EN	LC	Oui
Butomus umbellatus L., 1753	Butome en ombelle	PR	PC	LC	LC	Oui
Carum carvi L., 1753	Cumin des prés	-	E	EN	LC	Oui
Cephalanthera damasonium (Mill.) Druce, 1906	Céphalanthère de Damas	PR	PC	LC	LC	Oui
Cicuta virosa L., 1753	Ciguë aquatique	PR	E	EN	VU	Oui
Cornus mas L., 1753	Cornouiller mâle	PR	AC	LC	LC	Non
Crambe maritima L., 1753	Crambe maritime	PNI	R	LC	LC	Oui
Cyanus segetum Hill, 1762	Bleuet	-	AR	NT	LC	Oui
Cyperus fuscus L., 1753	Souchet brun	PR	PC	LC	LC	Oui
Dactylorhiza fuchsii (Druce) Soó, 1962	Orchis de Fuchs	PR	AC	LC	LC	Non
Dactylorhiza fuchsii var. fuchsii (Druce) Soó, 1962	Orchis de Fuchs (var.)	PR	AC	LC	NE*	Non
Eryngium campestre L., 1753	Panicaut champêtre	PR	C	LC	LC	Non
Euphorbia palustris L., 1753	Euphorbe des marais	-	RR	EN	LC	Oui
Fritillaria meleagris L., 1753	Fritillaire pintade	-	E	VU	LC	Oui
Geranium sanguineum L., 1753	Géranium sanguin	-	RR	VU	LC	Oui
Glebionis segetum (L.) Fourr., 1869	Chrysanthème des moissons	-	PC	NT	LC	Oui
Helleborus viridis L., 1753	Hellébore vert	PR	AR	LC	LC	Oui
Helosciadium repens (Jacq.) W.D.J.Koch, 1824	Ache rampante	PNI	R	NT	EN	Oui
Hordeum marinum Huds., 1778	Orge maritime	-	E	VU	LC	Oui
Hypericum androsaemum L., 1753	Millepertuis androsème	-	E	EN	LC	Oui
Juncus subnodulosus Schrank, 1789	Jonc à tépales obtus	PR	AC	LC	LC	Non
Juniperus communis L., 1753	Genévrier commun (s.l.)	PR	AC	LC	LC	Non
Laphangium luteoalbum (L.) Tzvelev, 1994	Gnaphale jaunâtre	PR	R	LC	LC	Oui
Linaria supina (L.) Chaz., 1790	Linaire couchée	PR	PC	LC	LC	Oui
Misopates orontium (L.) Raf., 1840	Muflier des champs	-	RR	VU	LC	Oui
Myosotis sylvatica Hoffm., 1791	Myosotis des bois	PR	PC	LC	LC	Oui
Oenanthe aquatica (L.) Poir., 1798	Œnanthe aquatique	PR	PC	LC	LC	Oui
Ophrys apifera Huds., 1762	Ophrys abeille	PR	AC	LC	LC	Non
Osmunda regalis L., 1753	Osmonde royale	PR	R	VU	LC	Oui
Polygonatum verticillatum (L.) All., 1785	Sceau-de-Salomon verticillé	-	E	VU	LC	Oui
Primula vulgaris Huds., 1762	Primevère acaule (s.l.)	PR	AR	LC	LC	pp
Ranunculus lingua L., 1753	Grande douve	PNI	AR	LC	VU	Oui
Rosa spinosissima L., 1753	Rosier pimprenelle (s.l.)	PR	RR	VU	LC	Oui
Sanguisorba officinalis L., 1753	Sanguisorbe officinale	-	D?	RE*	LC	(Oui)
Scirpus sylvaticus L., 1753	Scirpe des bois	PR	AC	LC	LC	Non
Stellaria nemorum L., 1753	Stellaire des bois (s.l.)	PR	AR	LC	LC	Oui
Trifolium medium L., 1759	Trèfle intermédiaire	PR	AR	LC	LC	Oui
Tulipa sylvestris L., 1753	Tulipe sauvage (s.l.)	PNIpp	E	VU	LC	Oui

SOURCES :

Conservatoire botanique national de Bailleul, 2024 - Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) citées dans les Hauts-de-France (02, 59, 60, 62, 80) et en Normandie orientale (27, 76). Référentiel taxonomique et référentiel des statuts. Version 3.4. DIGITALE (Système d'information sur la flore et la végétation sauvage du nord de la France) [Serveur]. Bailleul : digitale.cbnbl.org. Conservatoire botanique national de Bailleul, 1994-2024 (date d'extraction : 15/02/2024).

HAUGUEL, J.-C. & TOUSSAINT, B. (coord.), 2019 – La Liste rouge des espèces menacées en Hauts-de-France : Flore vasculaire et bryophytes. Conservatoire botanique national de Bailleul. Brochure éditée avec le soutien de l'Union européenne, de l'État (DREAL Hauts-de-France), du Conseil régional des Hauts-de-France et des Conseils départementaux de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, 36 p.

LEGENDE :

Protection :

PR = Protection régionale selon l'arrêté du 1 avril 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Nord - Pas-de- Calais complétant la liste nationale.

PNI = Protection nationale selon l'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire - Annexe I : La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages sont interdits

Rareté HdF : RR = très rare, R = rare, AR = assez rare, PC = peu commun, AC = assez commun, C = commun, CC = très commun.

Liste Rouge HdF : EN = en danger, VU = vulnérable, NT= quasi-menacé, LC = préoccupation mineure, NE : non évalué, ...* : menace d'un taxon de rang inférieur se rapportant à un taxon qui a fait l'objet d'une évaluation de la menace à l'échelle supérieure ; ce taxon de rang inférieur n'ayant, pour sa part, pas été évalué.

Dét. ZNIEFF HdF : Oui = espèce déterminante de ZNIEFF en Hauts-de-France, Non = espèce non déterminante de ZNIEFF en Hauts-de-France, pp = espèce partiellement déterminante de ZNIEFF en Hauts-de-France.

Parmi les espèces recensées sur la commune, 45 sont exotiques envahissantes, dont :

- 24 espèces exotiques envahissantes avérées : l'Érable négondo (*Acer negundo*), l'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*), l'Azolla fausse fougère (*Azolla filiculoides*), le Bident à fruits noirs (*Bidens frondosa*), Bident à fruits noirs (var.) (*Bidens frondosa var. anomala*), le Buddléia de David (*Buddleja davidii*), le Cornouiller soyeux (*Cornus sericea*), l'Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*), la Crassule de Helms (*Crassula helmsii*), la Stramoine commune (*Datura stramonium*), l'Élodée de Nuttall (*Elodea nuttallii*), la Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*), la Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*), la Lentille d'eau minuscule (*Lemna minuta*), le Lyciet commun (*Lycium barbarum*), la Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*), le Phytolaque d'Amérique (*Phytolacca americana*), la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), le Rhododendron des parcs (*Rhododendron ponticum*), le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), le Rosier rugueux (*Rosa rugosa*), le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*), le Solidage géant (*Solidago gigantea*) et l'Aster à feuilles de saule (*Symphyotrichum x salignum*) ;

- 21 espèces exotiques envahissantes potentielles : l' Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*), le Mahonia à feuilles de houx (*Berberis aquifolium*), le Corisperme à fruits ailés (*Corispermum pallasii*), Cotonéaster horizontal (*Cotoneaster horizontalis*), le Souchet vigoureux (*Cyperus eragrostis*), le Chalef à feuilles étroites (*Elaeagnus angustifolia*), l'Élodée du Canada (*Elodea canadensis*), la Fétuque à feuilles rudes (*Festuca brevipila*), le Galéga officinal (*Galega officinalis*), le Topinambour (*Helianthus tuberosus*), la Balsamine de Balfour (*Impatiens balfouri*), la Balsamine à petites fleurs (*Impatiens parviflora*), le Cytise faux-ébénier (*Laburnum anagyroides*)le Fraisier des Indes (*Potentilla indica*), le Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*), le Noyer du Caucase (*Pterocarya fraxinifolia*), le Sumac Amarante (*Rhus typhina*), le Séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*), la Spirée de Douglas (*Spiraea douglasii*), la Symphorine blanche (*Symphoricarpos albus*) et l'Aster de Virginie (*Symphyotrichum novi-belgii*).

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DHFF	Rareté	LR HdF	LR Dom. Biogéo.	LRN	ZNIEFF
Oecanthus pellucens (Scopoli, 1763)	Grillon d'Italie	R	-	-	-	4	4	Oui
Sphingonotus caerulans (Linnaeus, 1767)	Œdipode aigue-marine	-	-	-	-	3	4	-

SOURCES :
CFR. 2018, Référentiel faunistique : Inventaire de la faune du Nord-Pas-de-Calais : Raretés, protections, menaces et statuts.
GON, SfO et CFR. (2012) Liste rouge régionale – Nord – Pas-de-Calais - Les Odonates du Nord-Pas-de-Calais. Tableaux de synthèse.
Picardie Nature, GON, 2024. Liste rouge régionale des papillons de jour des Hauts-de-France (Lépidoptères Papilionoidea & Zygaenidae), tableau de synthèse. Programme de réalisation des listes rouges régionales des Hauts-de-France. DREAL Hauts-de-France, Amiens.
SARDET E. & B. DEFAUT (coordinateurs), 2004. Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux Orthoptériques et Entomocénotiques, 9 : 125-137.
UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2014). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France.
UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France.
LEGIFRANCE. Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
LÉGENDE :
Rareté régionale (CFR, 2018) : R = rare, AR = assez rare, PC = peu commun.
Liste Rouge Régionale (LRR – HUBERT & HAUBREUX, 2014) / Liste Rouge Hauts-de-France (LRHdF – Picardie Nature, GON, 2024) / Liste Rouge par Domaine Biogéographique (LR Dom. Biogéo. - SARDET E. & B. DEFAUT) / Liste Rouge Nationale (LRN – UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2014) : VU = vulnérable, LC = préoccupation mineure / priorité 3 : menacé, à surveiller, priorité 4 : non menacé en l'état actuel des connaissances.
Dét. ZNIEFF Nord-Pas-de-Calais (HAUBREUX, MÉZIÈRE, DHELLEMMES & QUEVILLART, 2017) : Oui = espèce déterminante de ZNIEFF en Nord-Pas-de-Calais, - = espèce non déterminante de ZNIEFF en Nord-Pas-de-Calais.

Compte tenu des milieux présents sur le site, certaines de ces espèces pourraient éventuellement fréquenter le site comme l'Œdipode aigue-marine au niveau des zones de substrat nu ou faiblement végétalisé. Une attention sera portée à cette espèce mais également aux autres espèces citées dans la bibliographie lors des inventaires de terrain.

Il est à noter que deux espèces exotiques envahissantes ont également été mentionnées sur la commune : le Frelon asiatique (*Vespa velutina*) et la Coccinelle asiatique (*Harmonia axyridis*).

1.5.2 Insectes

Les bases de données de l'INPN et du GON (SiRF) répertorient au total 549 espèces d'insectes dont 32 lépidoptères rhopalocères (papillons de jour), 21 odonates (libellules et demoiselles) et 19 orthoptères (criquets, sauterelles et grillons) pour la commune de Lille depuis 2014. Parmi ces espèces, 8 sont patrimoniales car déterminantes de ZNIEFF et/ou menacées. Elles sont récapitulées, ainsi que leurs statuts, dans le tableau suivant :

Tableau 4. Synthèse des espèces patrimoniales d'insectes citées dans les bases de données consultées pour la commune concernée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DHFF	Rareté	LR HdF	LR Dom. Biogéo.	LRN	ZNIEFF
Lépidoptères rhopalocères								
Apatura ilia (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Mars changeant	AR	-	-	VU	-	LC	Oui
Argynnis paphia (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne	PC	-	-	LC	-	LC	Oui
Callophrys rubi (Linnaeus, 1758)	Thécla de la Ronce	PC	-	-	LC	-	LC	Oui
Carcharodus alceae (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée	R	-	-	LC	-	LC	Oui
Nymphalis polychloros (Linnaeus, 1758)	Grande Tortue	PC	-	-	NT	-	LC	Oui
Thecla betulae (Linnaeus, 1758)	Thécla du Bouleau	AC	-	-	LC	-	LC	Oui
Orthoptères								

1.5.3 Amphibiens

Les bases de données de l'INPN et du GON (SiRF) font état de 7 espèces ou genre d'amphibiens observées sur la commune de Lille depuis 2014. Elles sont présentées, avec leurs statuts, dans le tableau suivant :

Tableau 5. Espèces d'amphibiens mentionnées dans les bases de données consultées pour la commune concernée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DH	PN	LRR	LRN	ZNIEFF	Rar.
Bufo bufo (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun	-	Art. 3	LC	LC	-	CC
Ichthyosaura alpestris (Laurenti, 1768)	Triton alpestre	-	Art. 3	LC	LC	-	C
Lissotriton vulgaris (Linnaeus, 1758)	Triton ponctué	-	Art. 3	LC	NT	-	C
Pelophylax sp.	Groupe des Grenouilles vertes	-	-	-	-	-	-
Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)	Grenouille verte	Ann. V	Art. 4	DD	NT	-	C
Pelophylax ridibundus (Pallas, 1771)	Grenouille rieuse	Ann. V	Art. 3	NA[a]	LC	-	R
Rana temporaria Linnaeus, 1758	Grenouille rousse	Ann. V	Art. 4 ; Art. 5	LC	LC	-	CC

SOURCES :
CFR. 2018, Référentiel faunistique : Inventaire de la faune du Nord-Pas-de-Calais : Raretés, protections, menaces et statuts.
GODIN, J. et QUEVILLART, R. [coord.], 2015. Liste rouge des Reptiles et Amphibiens du Nord – Pas-de-Calais. Centrale Herpétologique du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais / Conservatoire faunistique régional. 7 p.

UICN France, MNHN & SHF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.
LEGIFRANCE. Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

LÉGENDE :
Rareté régionale (CFR, 2018) : C = commun.
LRN / LRR : Liste Rouge Nationale (UICN, 2015) et Régionale (GODIN, J. et QUEVILLART, R. [coord.], 2015) : CR : en danger critique, EN : en danger, NT : quasi-menacé, LC = préoccupation mineure.
Protection : Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des Amphibiens et Reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français :
Art. 2 : espèce dont les individus sont protégés ainsi que leurs sites de reproduction et aires de repos.
Art. 3 : espèce dont les individus sont protégés.
Art. 4 : la mutilation, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale sont interdits
Art. 5 : dérogations à l'article 4 pour les grenouilles rousses
DH : Directive « Habitats-Faune-Flore » n° 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE du 22/07/1992) :
Ann. II : annexe II : Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).
Ann. IV : annexe IV : espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.
Ann. V : annexe V/a : espèces animales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
Dét. ZNIEFF Nord-Pas-de-Calais (CFR., 2018) : Oui = espèce déterminante de ZNIEFF en Nord-Pas-de-Calais, - = espèce non déterminante de ZNIEFF en Nord-Pas-de-Calais.

Les espèces citées sont concernées par l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection :

- Le Crapaud commun, le Triton ponctué, le Triton alpestre et la Grenouille rieuse sont concernés par l'article 3 : la destruction des individus, pontes et larves est interdite, mais cette protection ne concerne pas les habitats de vie ;
- La Grenouille verte est concernée par l'article 4 : la mutilation, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale sont interdits. La Grenouille rousse est également concernée par l'article 5 qui comprend des dérogations aux interdictions citées précédemment dans l'article 4.

Le secteur d'étude ne présente pas de point d'eau. De plus, compte tenu du contexte fortement urbanisé, il est peu probable que ces espèces fréquentent le secteur d'étude.

1.5.4 Reptiles

Les bases de données de l'INPN et du GON (SiRF) font état de 3 espèces de reptiles observées sur la commune de Lille depuis 2014. Elles sont présentées avec leurs statuts dans le tableau suivant :

Tableau 6. Espèces d'amphibiens mentionnées dans les bases de données consultées pour la commune concernée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DH	PN	Rar.	LRR	LRN	ZNIEFF	EEE
Natrix helvetica (Lacepède, 1789)	Couleuvre helvétique	-	Art. 2	PC	LC	LC	-	
Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	Ann. IV	Art. 2	PC	NA[a]	LC	-	
Trachemys scripta (Thunberg in Schoepff, 1792)	Trachémyde écrite	-	-	PC	NA[a]	NA[a]	-	X

SOURCES :
CFR. 2018, Référentiel faunistique : Inventaire de la faune du Nord-Pas-de-Calais : Raretés, protections, menaces et statuts.
GODIN, J. et QUEVILLART, R. [coord.], 2015. Liste rouge des Reptiles et Amphibiens du Nord – Pas-de-Calais. Centrale Herpétologique du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais / Conservatoire faunistique régional. 7 p.
UICN France, MNHN & SHF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.
LEGIFRANCE. Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.
LÉGENDE :
Rareté régionale (CFR, 2018) : C = commun.
LRN / LRR : Liste Rouge Nationale (UICN, 2015) et Régionale (GODIN, J. et QUEVILLART, R. [coord.], 2015) : CR : en danger critique, EN : en danger, NT : quasi-menacé, LC = préoccupation mineure.
Protection : Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des Amphibiens et Reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français :
Art. 2 : espèce dont les individus sont protégés ainsi que leurs sites de reproduction et aires de repos.
Art. 3 : espèce dont les individus sont protégés.
Art. 4 : la mutilation, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale sont interdits
Art. 5 : dérogations à l'article 4 pour les grenouilles rousses
DH : Directive « Habitats-Faune-Flore » n° 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE du 22/07/1992) :
Ann. II : annexe II : Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).
Ann. IV : annexe IV : espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.
Ann. V : annexe V/a : espèces animales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
Dét. ZNIEFF Nord-Pas-de-Calais (CFR., 2018) : Oui = espèce déterminante de ZNIEFF en Nord-Pas-de-Calais, - = espèce non déterminante de ZNIEFF en Nord-Pas-de-Calais.

La couleuvre helvétique et le Lézard des murailles sont concernés par l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection : la destruction des individus et pontes est interdite de même que celle de leurs habitats de vie.

À noter que la Trachémyde écrite est une espèce exotique envahissante.

1.5.5 Avifaune

Les bases de données de l'INPN et du GON (SiRF) font état de 150 espèces d'oiseaux observées sur la commune de Lille depuis 2014. Parmi ces espèces figurent 14 espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux :

Tableau 7. Oiseaux de l'Annexe I de la Directive Oiseaux mentionnés dans les bases de données consultées pour la commune concernée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Annexe I DO	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	LRE
Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Oui	VU	VU	LC
Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé	Oui	CR	VU	LC
Branta leucopsis (Bechstein, 1803)	Bernache nonnette	Oui	NA[a]	-	LC
Bubo bubo (Linnaeus, 1758)	Grand-duc d'Europe	Oui	VU	LC	LC
Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)	Œdicnème criard	Oui	VU	LC	LC
Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758)	Cigogne blanche	Oui	VU	LC	LC
Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Pic mar	Oui	LC	LC	LC
Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzette	Oui	NT	LC	LC
Emberiza hortulana Linnaeus, 1758	Bruant ortolan	Oui	-	EN	LC

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Annexe I DO	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	LRE
Falco peregrinus Tunstall, 1771	Faucon pèlerin	Oui	VU	LC	LC
Ichthyaetus melanocephalus (Temminck, 1820)	Mouette mélanocéphale	Oui	NT	LC	LC
Milvus migrans (Boddaert, 1783)	Milan noir	Oui	VU	LC	LC
Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)	Balbuzard pêcheur	Oui	NE	VU	LC
Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758	Avocette élégante	Oui	VU	LC	LC

SOURCES :
CFR. 2018, Référentiel faunistique : Inventaire de la faune du Nord-Pas-de-Calais : Raretés, protections, menaces et statuts.
GON, Picardie Nature, 2024. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs des Hauts-de-France, tableau de synthèse. Programme de réalisation des listes rouges régionales des Hauts-de-France. DREAL Hauts-de-France, Amiens.
UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.
BirdLife International (2021) European Red List of Birds. Luxembourg: Publications Office of the European Union.
LÉGENDE :
Annexe I Directive Oiseaux (Directive 79/409/CEE « Oiseaux ») : Oui = Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciales (ZPS).
Liste Rouge Régionale Nicheurs (BEAUDOUIN & CAMBERLEIN, 2017), Liste Rouge Nationale Nicheurs (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016), Liste Rouge Européenne (Birdlife International, 2015) : CR = en danger critique ; EN = en danger, VU = vulnérable, NT = quasi-menacée, LC = préoccupation mineure, NA[a] : non applicable car introduit dans la période récente, NA[b] : non applicable car présent de manière occasionnelle ou marginale.

Par ailleurs, 61 espèces non inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux sont patrimoniales de par leur statut de menace en tant qu'espèces nicheuses en Hauts-de-France (GON, Picardie Nature, 2024) et/ou en France (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016) :

Tableau 8. Oiseaux menacés ou quasi-menacés en tant que nicheurs mentionnés dans les bases de données consultées pour la commune concernée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	LRE
Acanthis flammea (Linnaeus, 1758)	Sizerin flammé	NA[b]	VU	LC
Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvatte	NT	LC	LC
Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)	Chevalier guignette	NE	NT	LC
Alauda arvensis Linnaeus, 1758	Alouette des champs	VU	NT	LC
Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	CR	VU	LC
Anser anser (Linnaeus, 1758)	Oie cendrée	NA[b]	VU	LC
Anthus pratensis (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	EN	VU	LC
Apus apus (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	LC	NT	NT
Athene noctua (Scopoli, 1769)	Chouette chevêche	NT	LC	LC
Aythya ferina (Linnaeus, 1758)	Fuligule milouin	EN	VU	VU
Bubulcus ibis (Linnaeus, 1758)	Héron garde-boeufs	VU	LC	LC
Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	NT	VU	LC
Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758	Grand Gravelot	EN	VU	LC
Chloris chloris (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	NT	VU	LC
Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse	LC	NT	LC
Cuculus canorus Linnaeus, 1758	Coucou gris	VU	LC	LC
Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	NT	NT	LC
Dendrocopos minor (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	NT	VU	LC
Emberiza cirlus Linnaeus, 1758	Bruant zizi	EN	LC	LC
Emberiza citrinella Linnaeus, 1758	Bruant jaune	VU	VU	LC
Falco subbuteo Linnaeus, 1758	Faucon hobereau	NT	LC	LC
Falco tinnunculus Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	NT	NT	LC
Ficedula hypoleuca (Pallas, 1764)	Gobemouche noir	EN	VU	LC
Galerida cristata (Linnaeus, 1758)	Cochevis huppé	CR	LC	LC
Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	CR	CR	VU
Hippolais icterina (Vieillot, 1817)	Hypolaïs ictérine	EN	VU	LC
Hirundo rustica Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique	NT	NT	LC
Larus argentatus Pontoppidan, 1763	Goéland argenté	NT	NT	LC
Larus canus Linnaeus, 1758	Goéland cendré	EN	EN	LC
Larus fuscus Linnaeus, 1758	Goéland brun	NT	LC	LC
Larus marinus Linnaeus, 1758	Goéland marin	VU	LC	LC
Linaria cannabina (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	VU	VU	LC
Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomèle	NT	LC	LC
Mergus merganser Linnaeus, 1758	Harle bièvre	-	NT	LC
Motacilla cinerea Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	NT	LC	LC
Motacilla flava flava Linnaeus, 1758	Bergeronnette printanière type	VU	LC	LC
Motacilla flava Linnaeus, 1758	Bergeronnette printanière	VU	LC	LC
Muscicapa striata (Pallas, 1764)	Gobemouche gris	NT	NT	LC
Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	CR	VU	NT
Oenanthe oenanthe (Linnaeus, 1758)	Traquet motteux	CR	NT	LC
Passer domesticus (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	VU	LC	LC
Passer montanus (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet	CR	EN	LC
Perdix perdix (Linnaeus, 1758)	Perdrix grise	VU	LC	LC
Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758)	Rougequeue à front blanc	NT	LC	LC
Phylloscopus ibericus Ticehurst, 1937	Pouillot ibérique	NE	EN	LC
Phylloscopus sibilatrix (Bechstein, 1793)	Pouillot siffleur	EN	NT	LC
Phylloscopus trochilus (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis	NT	NT	LC
Poecile montanus (Conrad, 1827)	Mésange boréale	EN	VU	LC
Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine	VU	VU	LC
Rallus aquaticus Linnaeus, 1758	Râle d'eau	NT	NT	LC
Regulus regulus (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé	LC	NT	LC
Riparia riparia (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage	VU	LC	LC
Saxicola rubetra (Linnaeus, 1758)	Traquet tarier	CR	VU	LC
Scolopax rusticola Linnaeus, 1758	Bécasse des bois	VU	LC	LC
Serinus serinus (Linnaeus, 1766)	Serin cini	VU	VU	LC
Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	EN	VU	VU

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	LRE
Sylvia borin (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	VU	NT	LC
Sylvia curruca (Linnaeus, 1758)	Fauvette babillarde	NT	LC	LC
Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)	Tadorne de Belon	NT	LC	LC
Turdus pilaris Linnaeus, 1758	Grive litorne	RE	LC	LC
Tyto alba (Scopoli, 1769)	Chouette effraie, Effraie des clochers	NT	LC	LC

SOURCES et LÉGENDE : cf. Tableau 7

Enfin, on compte également huit espèces non menacées mais déterminantes de ZNIEFF en Nord-Pas-de-Calais : le Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*), le Pipit des arbres (*Anthus trivialis*), le Héron cendré (*Ardea cinerea*), le Grosbec casse-noyaux (Coccothraustes coccothraustes), la Mésange huppée (Lophophanes cristatus), la Mésange noire (*Periparus ater*), le Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*), le Roitelet à triple de bandeau (*Regulus ignicapilla*), la Fauvette grisette (*Sylvia communis*).Le Canard pilet (*Anas acuta*), le Corbeau freux (*Corvus frugilegus*) et la Foulque macroule (*Fulica atra*), quant à eux, sont respectivement « vulnérables » pour les deux premiers et « quasi-menacée » pour la troisième sur la Liste rouge européenne (BirdLife International, 2015).

1.5.6 Mammifères terrestres

Les bases de données de l'INPN et du GON (SiRF) font état de 14 espèces de mammifères terrestres observées sur la commune de Lille depuis 2014. Elles figurent, ainsi que leurs statuts, dans le tableau suivant :

Tableau 9. Espèces de mammifères citées dans les bases de données pour la commune concernée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHFF	Protection	LRN	LRE	ZNIEFF	Rareté	EEE
Apodemus sylvaticus (Linnaeus, 1758)	Mulot sylvestre	-	-	LC	LC	-	AC	-
Capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)	Chevreuil européen	-	-	LC	LC	-	CC	-
Crocidura russula (Hermann, 1780)	Crocidure musette	-	-	LC	LC	-	PC?(CC)	-
Eliomys quercinus (Linnaeus, 1766)	Lérot	-	-	LC	NT	-	AC	-
Erinaceus europaeus Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe	-	Art. 2	LC	LC	-	CC	-
Martes foina (Erxleben, 1777)	Fouine	-	-	LC	LC	-	C	-
Mus musculus Linnaeus, 1758	Souris grise	-	-	LC	LC	-	AR?(CC)	-
Myocastor coypus (Molina, 1782)	Ragondin	-	-	NA[a]	NA	-	RR ? (R)	X
Ondatra zibethicus (Linnaeus, 1766)	Rat musqué	-	-	NA[a]	NA	-	C	X
Oryctolagus cuniculus (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne	-	-	NT	NT	-	CC	-
Rattus norvegicus (Berkenhout, 1769)	Rat surmulot	-	-	NA[a]	NA	-	AC?(CC)	X
Sciurus vulgaris Linnaeus, 1758	Écureuil roux	-	Art. 2	LC	LC	-	C	-
Talpa europaea Linnaeus, 1758	Taupe d'Europe	-	-	LC	LC	-	C?(CC)	-
Vulpes vulpes (Linnaeus, 1758)	Renard roux	-	-	LC	LC	-	C?(CC)	-

SOURCES :
CFR. 2018, Référentiel faunistique : Inventaire de la faune du Nord-Pas-de-Calais : Raretés, protections, menaces et statuts.
LEGIFRANCE. Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

LÉGENDE :
Rareté régionale (CFR, 2018) : CC = très commun ; C = Commun ; AC = assez commun, PC = peu commun, R = rare ; RR = très rare.
Liste Rouge Nationale (LRN – UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2017) : NT = quasi-menacé ; LC = préoccupation mineure, NA[a] : non applicable car introduit dans la période récente.
Protection : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection :
Art. 2 : espèce dont les individus sont protégés ainsi que leurs sites de reproduction et aires de repos.
Dét. ZNIEFF Nord-Pas-de-Calais (CFR., 2018) : Oui = espèce déterminante de ZNIEFF en Nord-Pas-de-Calais, - = espèce non déterminante de ZNIEFF en Nord-Pas-de-Calais.
EEE : X : espèce exotique envahissante ; - espèce non exotique envahissante

Il s'agit en totalité d'espèces communes. À noter toutefois la mention du Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) et de l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*), protégés en France au titre de l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

De plus, le Lérot (*Eliomys quercinus*) ainsi que le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) sont tous deux « quasi-menacés » nationalement et également à l'échelle européenne pour le Lapin.

À noter également que trois espèces exotiques envahissantes sont mentionnées dans les bases de données : le Ragondin (*Myocastor coypus*), le Rat musqué (*Ondatra zibethicus*) et le Rat surmulot (*Rattus norvegicus*).

1.5.7 Chiroptères

Les bases de données de l'INPN et du GON (SiRF) font état de 7 espèces de chiroptères observées sur la commune de Lille depuis 2014. Elles figurent, ainsi que leurs statuts, dans le tableau suivant :

Tableau 10. Espèces de chiroptères citées dans les bases de données pour la commune concernée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHFF	Protection	LRN	LRE	ZNIEFF	Rareté
Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)	Sérotine commune	Ann. IV	Art. 2	NT	LC	-	AC
Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	Ann. II; Ann. IV	Art. 2	NT	VU	Oui	AR
Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches	Ann. IV	Art. 2	LC	LC	-	AC
Pipistrellus kuhlii (Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Khul	Ann. IV	Art. 2	LC	LC	-	-
Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	Ann. IV	Art. 2	NT	LC	-	C
Plecotus auritus (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	Ann. IV	Art. 2	LC	LC	-	AC
Plecotus auritus auritus (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	Ann. IV	Art. 2	LC	LC	-	AC

SOURCES :
CFR. 2018, Référentiel faunistique : Inventaire de la faune du Nord-Pas-de-Calais : Raretés, protections, menaces et statuts.
LEGIFRANCE. Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

LÉGENDE :
Rareté régionale (CFR, 2018) : CC = très commun ; C = Commun ; AC = assez commun, PC = peu commun, AR = assez rare, R = rare ; RR = très rare.
Liste Rouge Nationale (LRN – UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2017) : NT = quasi-menacé ; LC = préoccupation mineure, NA[a] : non applicable car introduit dans la période récente.
Protection : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection :
Art. 2 : espèce dont les individus sont protégés ainsi que leurs sites de reproduction et aires de repos.

Dét. ZNIEFF Nord-Pas-de-Calais (CFR., 2018) : Oui = espèce déterminante de ZNIEFF en Nord-Pas-de-Calais, - = espèce non déterminante de ZNIEFF en Nord-Pas-de-Calais.

Toutes les espèces de chiroptères sont protégées en France au titre de l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

On dénombre également trois espèces quasi-menacées à l'échelle nationale : La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*). Le Murin de Bechstein est également classé vulnérable sur la liste rouge européenne, listé à l'Annexe II de la Directive Habitat et est déterminant de ZNIEFF.

CHAPITRE 2. METHODOLOGIE D'ÉTUDE

Suite à l'analyse bibliographique la méthodologie et les prospections des terrains ont été proportionnées aux enjeux identifiés.

Le présent rapport a pour objet d'identifier les espèces susceptibles de présenter un enjeu dans le cadre du projet. Les études spécifiques relatives à la faune, à la flore et aux habitats naturels viennent compléter l'analyse bibliographique en évaluant le comportement de ces espèces et caractérisent l'impact éventuel du projet sur celles-ci.

2.1 Recensement des habitats, de la flore et de la faune

2.1.1 Flore et habitats naturels et semi-naturels

■ Phase de terrain

La cartographie des milieux naturels et semi-naturels du secteur d'étude a été réalisée suite aux investigations sur le terrain qui ont eu lieu les **27 mai et 22 juillet 2025**. Chaque milieu a fait l'objet d'une localisation précise sur une carte à échelle appropriée, puis rapporté à la nomenclature EUNIS habitats.

Les inventaires floristiques ont été réalisés simultanément à la cartographie des habitats. Au niveau de chaque type de végétation repéré sur le terrain, les espèces caractéristiques ont été notées.

Les espèces protégées et/ou d'intérêt patrimonial (espèces menacées et/ou déterminantes de ZNIEFF) potentielles au regard des milieux en place et/ou des données bibliographiques, ont également été recherchées. Les espèces exotiques envahissantes ont fait l'objet d'une attention particulière quant à leur présence au sein du secteur d'étude.

■ Limite de la méthode utilisée

L'étude de la flore et des habitats a été réalisée les 27 mai et 22 juillet 2025. Cette période est favorable à l'inventaire de la plupart des espèces floristiques des types de milieux concernés par le projet (friches, prairies …). Cette période d'étude a ainsi permis d'inventorier à la fois les espèces printanières et les espèces estivales.

L'étude floristique peut donc être qualifiée de satisfaisante.

2.1.2 Insectes

L'étude des insectes a concerné les lépidoptères rhopalocères (papillons de jour), les odonates (libellules et demoiselles) et les orthoptères (criquets, sauterelles et grillons). Les inventaires de terrain ont été réalisés les 27 mai, 22 juillet et 12 août 2025. Les individus rencontrés ont été identifiés par observation directe, par capture temporaire (identification puis relâché immédiat des individus) ou au chant sur l'ensemble du secteur d'étude et dans tous les milieux rencontrés.

2.1.3 Amphibiens

Les amphibiens ont fait l'objet d'une attention particulière lors des inventaires diurnes dédiés à la faune et la flore. Aucune prospection nocturne spécifique n'a été réalisée car aucune zone en eau n'est présente sur le secteur d'étude. Toutefois, une attention particulière quant à la présence d'individus a été portée lors de la session rapaces nocturnes.

2.1.4 Reptiles

Les reptiles ont été recherchés lors des inventaires diurnes dédiés aux insectes. Ils ont également fait l'objet d'une attention particulière lors des autres inventaires diurnes dédiés à la faune et la flore. La méthode de recherche a consisté en la réalisation de transects à une vitesse de marche réduite au niveau des milieux les plus favorables (secteurs anthropisés).

2.1.5 Avifaune

2.1.5.1 Rappels sur le cycle de vie des oiseaux

■ Généralité sur les oiseaux

On recense environ 10 000 espèces d'oiseaux dans le monde dont 568 dans l'hexagone réunies en plus de 75 familles. Cette richesse est le résultat de la situation géographique de la France (couloir migratoire important) ainsi que de sa diversité climatique et paysagère.

On distingue trois grands types de populations d'oiseaux en France : les populations nicheuses, qui se reproduisent en métropole, les populations hivernantes, qui passent la mauvaise saison chez nous, et les populations de passage qui ne font que traverser le territoire et que l'on peut observer lors des deux périodes migratoires annuelles.

<table>
<tr><th>Janv.</th><th>Févr.</th><th>Mars</th><th>Avr.</th><th>Mai</th><th>Juin</th><th>Juil.</th><th>Août</th><th>Sept.</th><th>Oct.</th><th>Nov.</th><th>Déc.</th></tr>
<tr><td colspan="3">Hiver</td><td colspan="3">Printemps</td><td colspan="3">Eté</td><td colspan="3">Automne</td></tr>
<tr><td>Hivernage</td><td colspan="3">Migration prénuptiale</td><td colspan="3"></td><td colspan="3">Migration postnuptiale</td><td>Hivernage</td></tr>
<tr><td colspan="3"></td><td colspan="3">Nidification</td><td colspan="2">Envol et éducation des jeunes</td><td colspan="3"></td></tr>
</table>

Figure 1. Schéma représentant le cycle de vie des oiseaux

■ La migration

On appelle **migration** l'ensemble des déplacements périodiques intervenant au cours du cycle, le plus souvent annuel, d'un animal entre une aire de reproduction et une aire où l'animal séjourne un temps plus ou moins long, en dehors de la période de reproduction (*Dorst 1962*).

Pour les oiseaux migrateurs nichant en France, leur trajet qui les voit venir d'Afrique est qualifié de **migration prénuptiale**, tandis que le trajet inverse est appelé **migration postnuptiale**.

Peu d'espèces sont sédentaires en France. Il s'agit alors essentiellement d'espèces forestières comme les pics ou les mésanges, ou bien d'espèces qui vivent près de l'Homme comme les pigeons de nos villes ou les moineaux domestiques qui trouvent de la nourriture toute l'année. Cependant elles peuvent être sujettes à des migrations partielles si le manque de nourriture devient trop important.

Pour survivre, la plupart des espèces sont contraintes de quitter l'Europe pour l'Afrique ou l'Asie où elles pourront trouver de la nourriture en quantité suffisante puisque les saisons y sont inversées. Les espèces granivores sont, de façon générale, plus sédentaires que les insectivores.

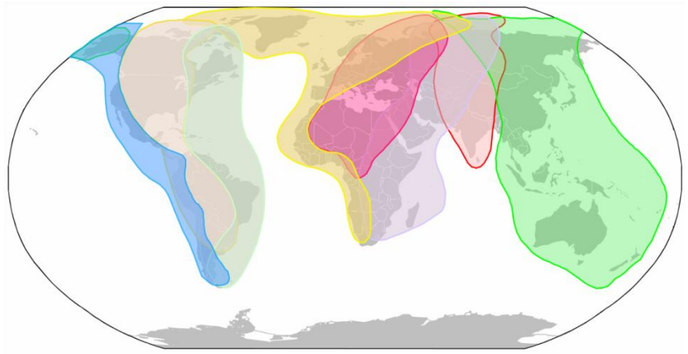


Figure 2. Principaux couloirs de migration à l'échelle mondiale (*Thompson & Byrkjedal, 2001*)

La nidification

Après avoir passé l'hiver loin de chez nous, les espèces migratrices reviennent sur notre territoire au terme de la migration prénuptiale. Elles trouvent un climat favorable et des ressources en abondance pour se reproduire et élever leur progéniture. Quant aux espèces sédentaires, elles profitent de leur présence à l'année sur le territoire pour s'y reproduire plusieurs fois.

Lorsqu'ils arrivent, les mâles choisissent un territoire qu'ils défendront activement contre les autres mâles de leur espèce. Le choix du site se fait en fonction de la quantité de ressources qu'il renferme, des possibilités d'aménagement d'un nid et de la sécurité qu'il procure à ses occupants.

Si le territoire contient tout ce dont le couple aura besoin, il sera occupé durant toute la saison de reproduction.

Leur taille est très variable selon les espèces, de quelques mètres carrés pour les passereaux à plusieurs centaines d'hectares pour les grands rapaces. Chez les espèces qui nichent en colonie, comme les Mouettes ou les Sternes, le territoire se réduit aux quelques centimètres carrés autour du nid. Les couples sont côte à côte et les parents vont chercher la nourriture à l'écart de la colonie.

Pour défendre ce territoire les mâles ont recours au chant qui leur permet de délimiter un territoire en affichant leur présence et en dissuadant les éventuels intrus.

L'hivernage

Une fois la saison de reproduction terminée, on assiste à la migration postnuptiale qui voit le départ des espèces venues se reproduire sur notre territoire. Elles retournent dans leur quartier d'hiver en Afrique ou en Asie. Dans le même temps on assiste à l'arrivée de nouvelles espèces du nord et de l'est de l'Europe qui profitent d'un hiver plus doux dans nos régions. Les espèces restant dans nos régions en hiver voient ainsi leurs effectifs renforcés.

La diversité et le nombre d'individus passant l'hiver en France sont variables d'une année sur l'autre et dépendent principalement des conditions météorologiques.

Ces espèces migreront vers leurs régions d'origine pour se reproduire. En additionnant les déplacements de ces dernières et des oiseaux migrateurs nicheurs métropolitains, on assiste à un ballet incessant de l'avifaune au-dessus de notre territoire.

2.1.5.2 Méthodologie de l'étude

L'étude ornithologique porte sur un cycle complet soit : les espèces migratrices (migrations prénuptiale et postnuptiale), les hivernants et les espèces nicheuses.

Tableau 11. Répartition des périodes d'inventaire de l'avifaune

Périodes	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Migration postnuptiale										X		
Hivernage	X											
Migration prénuptiale			X									
Nidification			*	X		X						

	Période d'activité favorable aux inventaires
*	**Inventaire spécifique rapaces nocturnes**

Le suivi de l'activité des oiseaux permet d'évaluer l'état de conservation des populations présentes de manière permanente ou temporaire au niveau du secteur d'étude.

Pour les périodes migratoires, des postes d'observations sont placés de manière stratégique afin d'observer de façon optimale les oiseaux qui transitent sur le secteur d'étude. L'observateur positionné en un point fixe « central », pendant 30 à 60 minutes, note tout oiseau survolant la zone ainsi que les effectifs, les directions et les comportements.

En hiver, l'inventaire des oiseaux fait par le biais de postes d'observations à l'endroit des zones favorables de prospection des individus en vol. Des déplacements au sein du secteur d'étude sont également effectués.

Enfin, pour la période de nidification, l'étude est réalisée par la méthode des IPA (Indices Ponctuels d'Abondance). Cette dernière consiste à noter l'ensemble des espèces entendues et/ou observées pendant 20 minutes sur un ou plusieurs points au sein du secteur d'étude.

Carte 7 – Localisation des inventaires avifaunistiques – p.26

De plus, lors des différents relevés de terrain, tous les individus contactés d'une manière visuelle ou auditive (cri et chant) sur le secteur d'étude sont identifiés. Les déplacements locaux significatifs des oiseaux à l'échelle du site ont également été notés.

Diagnostic écologique

Avenue du Peuple Belge à Lille (59)

Localisation des inventaires avifaunes

Aire d'étude

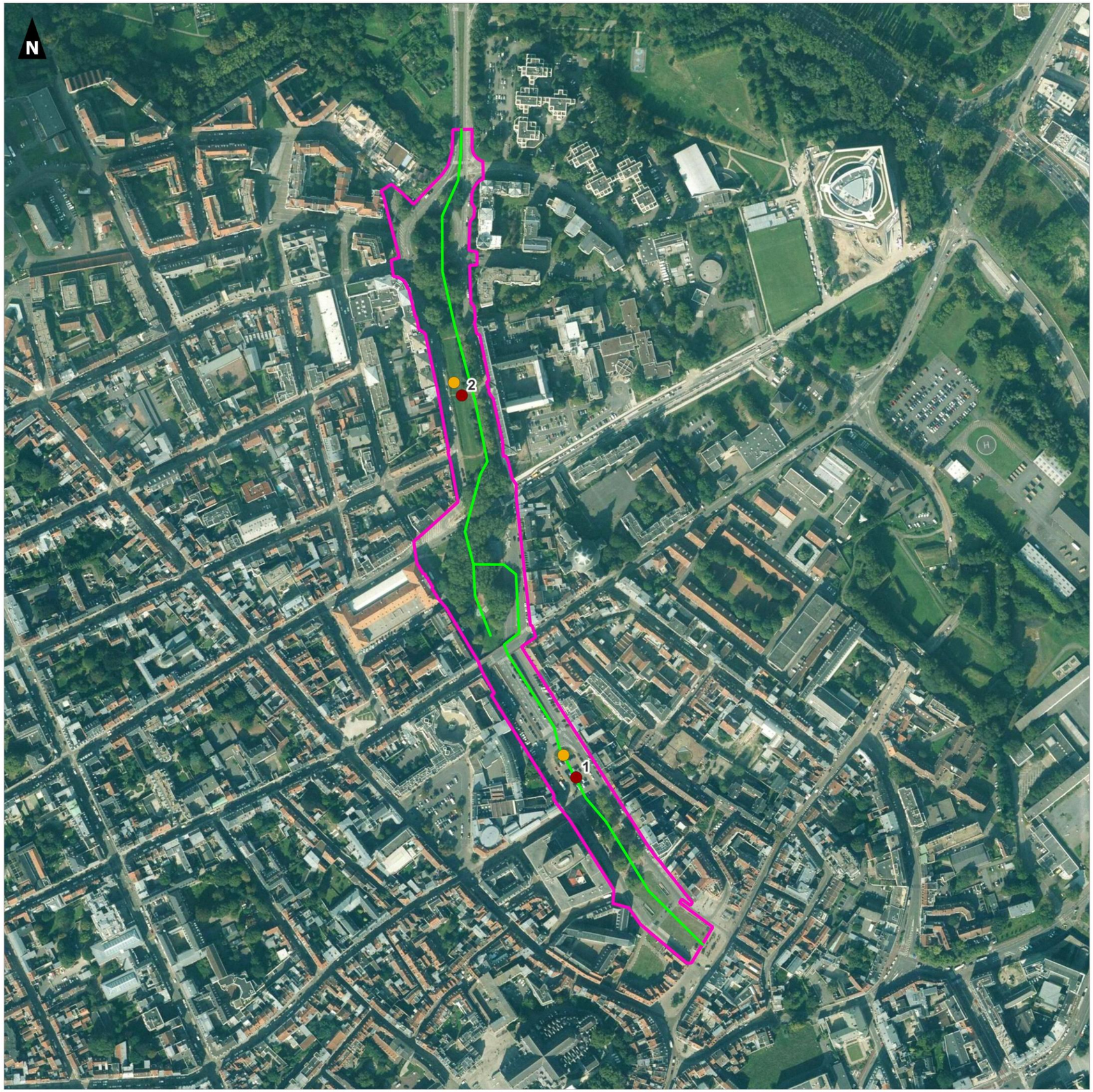
Secteur d'étude

Protocoles deployés

Points d'écoute en période de nidification

Points d'observation migration

Transects hivernants



0 100 200 m

Réalisation AUDDICE, janvier 2026
Sources de fond de carte : IGN ORTHOEXPRESS 2024
Sources de données : COMMUNE DE LILLE - AUDDICE, 2026

2.1.6 Mammifères

Les mammifères terrestres sont étudiés simultanément aux inventaires des autres groupes, par observations directes ou analyses des indices de présence (laissées, crottes, traces, dégâts sur la végétation).

2.1.7 Chiroptères

Pratique de terrain

L'étude des espèces de chauves-souris et de leur utilisation de l'aire d'étude immédiate a été réalisée via la pose de **2 enregistreurs automatiques à ultrasons** (SM4Bat de la marque WildLife Acoustics). Ceux-ci ont été positionnés afin d'inventorier la plus grande diversité d'habitats potentiellement favorables aux chauves-souris. Les enregistrements ont été effectués **pendant 1 nuit complète durant les trois périodes du cycle biologique des chiroptères soit en période de transit printanier, en période de parturition et en période de transit automna**l les 31 mars-1 avril 2025, 21-22 juillet 2025 et 8-9 octobre 2025.

Une recherche de gîte a également été réalisée en période d'hibernation.

Le cycle biologique des chiroptères est décrit ci-dessous :

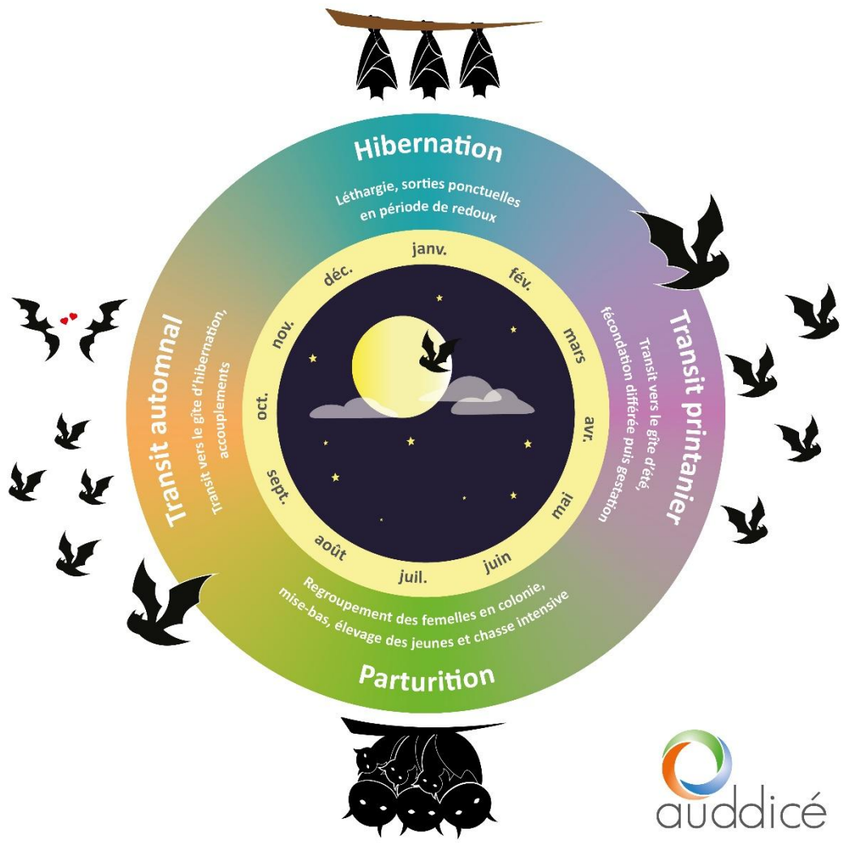


Figure 3. Cycle annuel des Chiroptères

Transit printanier

Les chauves-souris n'utilisent pas les mêmes gîtes en hiver et en été. Il existe deux types de migration : printanière et automnale. Lorsque les beaux jours reviennent, les Chiroptères sortent de leur léthargie et partent à la recherche de leurs gîtes estivaux, sites de mise-bas pour les femelles. Les individus occupent alors momentanément divers gîtes de transition avant de regagner celui qu'ils occuperont pendant l'été.

L'estivage

À la suite de ce transit printanier, les femelles se regroupent en colonies de parturition (gestation chez les chiroptères), pouvant être constituées de plusieurs centaines d'individus. À l'inverse des gîtes d'hibernation, les sites occupés sont caractérisés par une température élevée (de 20 à 50°C) et plutôt constante afin de protéger les petits du froid. Les chauves-souris choisiront, là aussi, des endroits calmes avec peu de courants d'air.

Les gîtes les plus favorables à leur installation pendant cette période sont les combles de bâtiments ayant une toiture permettant d'accumuler la chaleur, les cavités de cheminées, les églises et éventuellement les ouvrages militaires. Parfois, il est possible de trouver plusieurs espèces occupant conjointement le même site. Les femelles quittent le site seulement pour aller chasser, laissant leur petit avec les autres individus de la colonie.

Pourtant, certaines colonies peuvent être amenées à quitter brusquement leur site pendant l'été avec leur petit accroché sur leur dos, notamment à cause d'une variation climatique importante. Les mâles, quant à eux sont beaucoup plus mobiles ; pour la majorité des espèces, ils n'occupent pas les mêmes gîtes que les femelles.

Transit automnal

La période de transit automnal s'étale de mi-août à fin octobre. Elle est marquée par la dissolution des colonies de mises-bas et l'émancipation des jeunes de l'année. Peu de temps après, les adultes gagnent des sites de « swarming » (essaimage) où ils se regroupent en vue des accouplements. Ils constituent dans le même temps leurs réserves de graisse qui leur permettront de survivre durant l'hibernation.

Les inventaires ont été réalisés uniquement lorsque les **conditions météorologiques étaient favorables** à l'activité des chiroptères, c'est-à-dire par des températures supérieures à 7°C, par vent inférieur à 25 km/h et sans précipitation. Le matériel a été programmé pour enregistrer les ultrasons émis par les chauves-souris à partir de 1h avant le coucher du soleil jusqu'à 1h après le lever du soleil.

Carte 8 –Carte de localisation des enregistreurs– p.29

Recherche de gîtes

Des arbres étant présents sur le secteur d'étude, une recherche de gîte a été réalisée le 30/01/2025, en période d'hibernation.

Les arbres ont été diagnostiqués à vue afin d'identifier les cavités (loges de pic, fentes, écorces décollées, etc.) et d'évaluer leur potentialité d'accueil. Les éventuels bâtiments et ouvrages présentant un intérêt (pont, etc.) ont également été prospectés.

Traitement numérique des fichiers audio

Les résultats sont exprimés en nombre de contacts par nuit d'enregistrement, c'est-à-dire une séquence de 5 secondes maximum avec au moins 1 cri de chauve-souris. À chaque contact est attribué un « type acoustique » qui peut correspondre à une espèce ou à un groupe d'espèce. En effet, les sons recueillis par les détecteurs ne sont pas toujours typiques d'une espèce et il est alors précisé les différentes possibilités.

Un même individu chassant en aller et retour peut ainsi être noté plusieurs fois, car cet indicateur exprime bien une mesure de l'activité acoustique et non une abondance de chauves-souris. Cette méthodologie d'étude a pour but d'établir un indice d'activité selon une méthode quantitative (BARATAUD, 2004).

Limites de l'étude

La distance de détection des ultrasons est très variable d'une espèce à l'autre. Les espèces possédant une faible portée de signal sont donc plus difficilement détectables (cf.Figure 4).

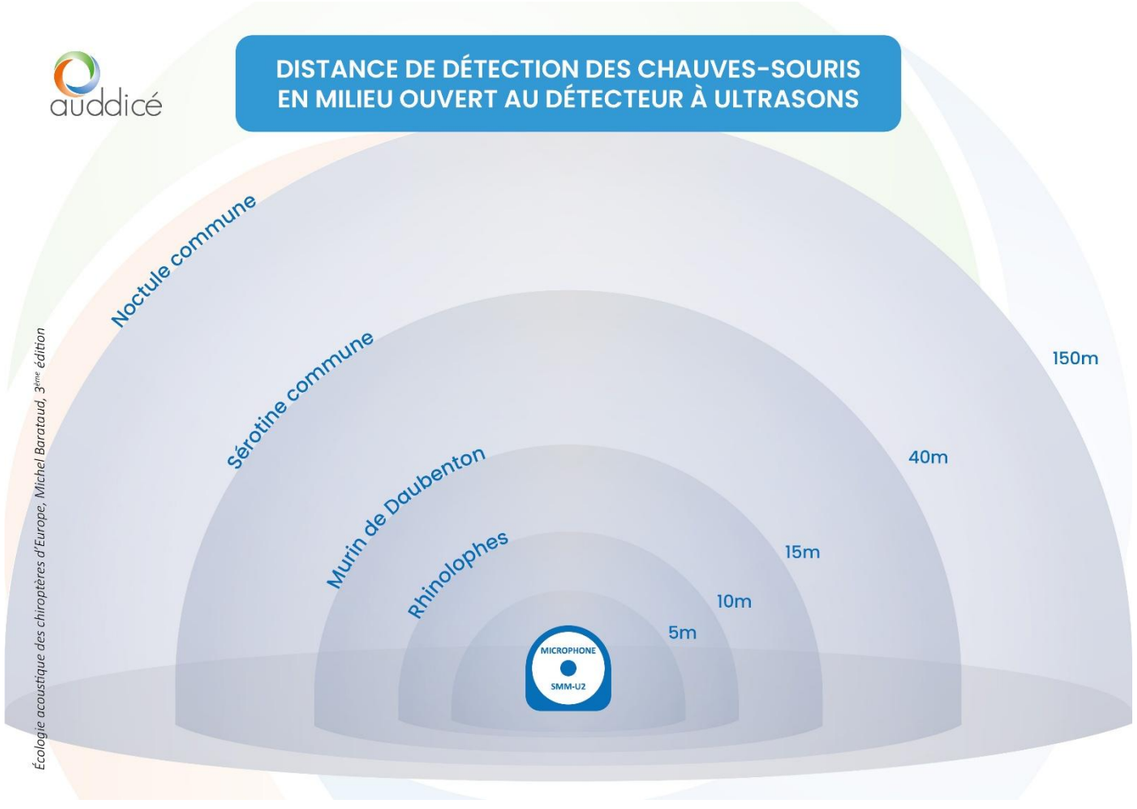


Figure 4. Distance de détection des chauves-souris en milieu ouvert au détecteur à ultrasons (M. Barataud, 1996)

Les dates de sorties sont basées sur des prévisions météorologiques favorables à grande échelle, il arrive donc que les conditions météorologiques locales ne soient pas aussi favorables que prévu. Dans ce cas, si cela est possible, la sortie est annulée et reportée.

Il est important de noter que la chiroptérologie et l'écologie acoustique sont des disciplines jeunes et en développement continuel. De ce fait, la détermination acoustique des espèces n'est pas systématique et les résultats peuvent être présentés par groupes d'espèces proches acoustiquement.

Diagnostic écologique

Avenue du Peuple Belge à Lille (59)

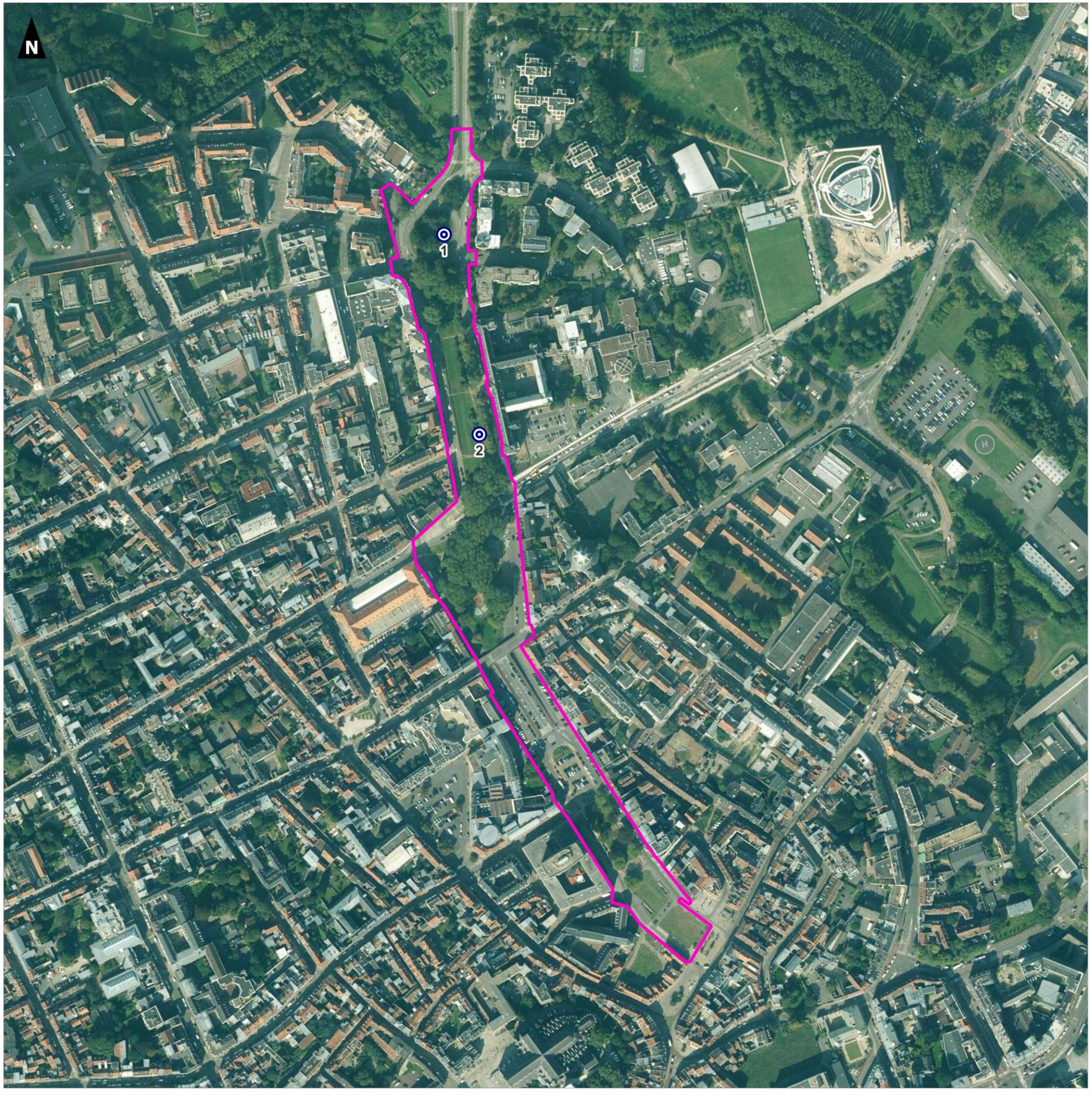
Localisation des points d'inventaire des chiroptères (SM4)

Aire d'étude

Secteur d'étude

Protocoles deployés

Enregistreur automatique de type SM4



0 100 200 m

Réalisation AUDDICE, décembre 2025
Sources de fond de carte : IGN ORTHOEXPRESS 2024
Sources de données : COMMUNE DE LILLE - AUDDICE, 2025

2.2 Dates de prospection de terrain

Le calendrier des différentes sorties de terrain réalisées est présenté ci-après :

Tableau 12. Récapitulatif des inventaires de terrain

Groupe / Taxon	Thématique	Dates	Conditions météorologiques			
			Couverture nuageuse	Précipitations	T°	Vent
Flore et habitats	Inventaires floristiques et cartographie des habitats	27/05/2025	Nuageux	Absence	22°C	22km/h SO
	Inventaires floristiques et cartographie des habitats	22/07/2025	Nuageux	Absence	20°C	17 km/h SO
Insectes, reptiles et amphibiens et mammifères terrestres	Rhopalocères, odonates, amphibiens et reptiles	27/05/2025	Nuageux	Absence	22°C	22km/h SO
	Rhopalocères, odonates, orthoptères, amphibiens et reptiles	22/07/2025	Nuageux	Absence	20°C	17 km/h SO
	Rhopalocères, odonates, orthoptères, amphibiens et reptiles	12/08/2025	Ciel clair	Absence	26°C	11 km/h SE
Oiseaux	Hivernage	02/01/2025	Ciel clair	Absence	5°C	10 km/h NO
	Migration pré-nuptiale	06/03/2025	Ciel clair	Absence	10°C	13km/h S
	Rapaces nocturnes (période de nidification)	10/03/2025	Couvert	Absence	14°C	2km/h E
	Période de nidification	31/03/2025	Ciel peu nuageux	Absence	8°C	10km/h N
		02/06/2025	Ciel clair	Absence	11°C	10km/h O
	Migration post-nuptiale	09/10/2025	Ciel clair	Absence	12°C	5km/h O
Chiroptères	Transit printanier	31/03/2025	Ciel à moitié couvert	Absence	6°C	13km/h – NE
	Parturition	21/07/2025	Ciel clair	Absence	16°C	15km/h – SO
	Transit automnal	8/10/2025	Ciel clair	Absence	12°C	4km/h - S
	Recherche de gîtes	30/1/2025	-			

CHAPITRE 3. ETAT INITIAL

3.1 Habitats naturels et flore

3.1.1 Résultats

■ Description des habitats en place

Trois grands types d'habitats semi-naturels sont présents sur le secteur d'étude : des zones d'espace vert et aménagement paysager (< 0,5 ha), des secteurs anthropisés (correspondant aux trottoirs et zones artificialisées) et la voirie.

Carte 9- Habitats naturels et semi-naturels – p.34

- **Espace vert, aménagement paysager (< 0,5 ha) (EUNIS : X22)**

Le secteur d'étude est majoritairement composé d'espaces verts et aménagements paysagers. En effet, on observe principalement des zones de pelouses de parcs et des zones de massifs ornementaux. De nombreux arbres arborent ces espaces destinés à des activités récréatives (espaces de jeux, de sport et de relaxation).

Pour ce qui est des espèces, les pelouses sont composées d'espèces typiques comme le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), la Crépide capillaire (*Crepis capillaris*), le Pâturin annuel (*Poa annua),* le Ray-grass anglais (*Lolium perenne*), la Capselle bourse-à-Pasteur ou encore la Pâquerette (*Bellis perennis*).




Photo 1. Zones de pelouses

De nombreux massifs ornementaux sont présents, composés d'espèces plutôt horticoles comme le Géranium des prés (*Geranium pratense*), la Mélisse officinale (*Melissa officinalis*), la Silène coronaire (*Lychnis coronaria*), l'Epiaire de Byzance (*Stachys byzantina*) ou encore le Grand Oyat (*Leymus arenarius*).




Photo 2. Massifs ornementaux

Enfin, ces espaces verts comportent également des zones arbustives à arborées avec des espèces à la fois indigènes comme le Rosier des chiens (*Rosa canina*), l'Erable plane (*Acer platanoides*) ou encore le Sureau noir (*Sambuscus nigra)* comme mais aussi exotiques comme l'Aucuba du Japon (*Aucuba japonica*), le Cotonéaster de Franchet (*Cotoneaster franchetii*), le Chèvrefeuille de Tartarie (*Lonicera tatarica*), le Peuplier du Canada (*Populus x canadensis*) ou encore le Lilas commun (*Syringa vulgaris*).




Photo 3. Zones arbustives à arborées

- **Secteur anthropisé (centre-ville) (EUNIS : J1.1)**

Le site comporte de nombreuses zones imperméabilisées (trottoirs notamment) où se développent quelques espèces typiques de ces milieux comme la Vulpie queue-de-rat (*Vulpia myuros*), l'Orpin blanc (*Sedum album*), la Doradille rue-de-muraille (*Asplenium ruta-muraria*), le Centranthe rouge (*Centranthus ruber*), la Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*) ou encore la Cymbalaire des murailles (*Cymbalaria muralis*).

Par ailleurs, on y observe également de nombreux sujets d'espèces exotiques envahissantes comme l'Ailanthe glanduleux (*Ailanthus altissima*) ou encore le Buddléia de David (*Buddleja davidii*).




Photo 4. Secteur anthropisé

- **Voirie (EUNIS : J4.2)**

Enfin, le site comporte des espaces de voirie, totalement dépourvus de végétation.



Photo 5. Voirie

Résultats des inventaires floristiques

Les inventaires floristiques réalisés ont mis en évidence la présence de 100 espèces végétales sur l'ensemble du secteur d'étude. La diversité sur le site est donc relativement faible. Ces espèces figurent avec leurs statuts en Annexe 1.

Diagnostic écologique

Avenue du Peuple Belge à Lille (59)

Habitats naturels, semi-naturels et artificiels

Aire d'étude

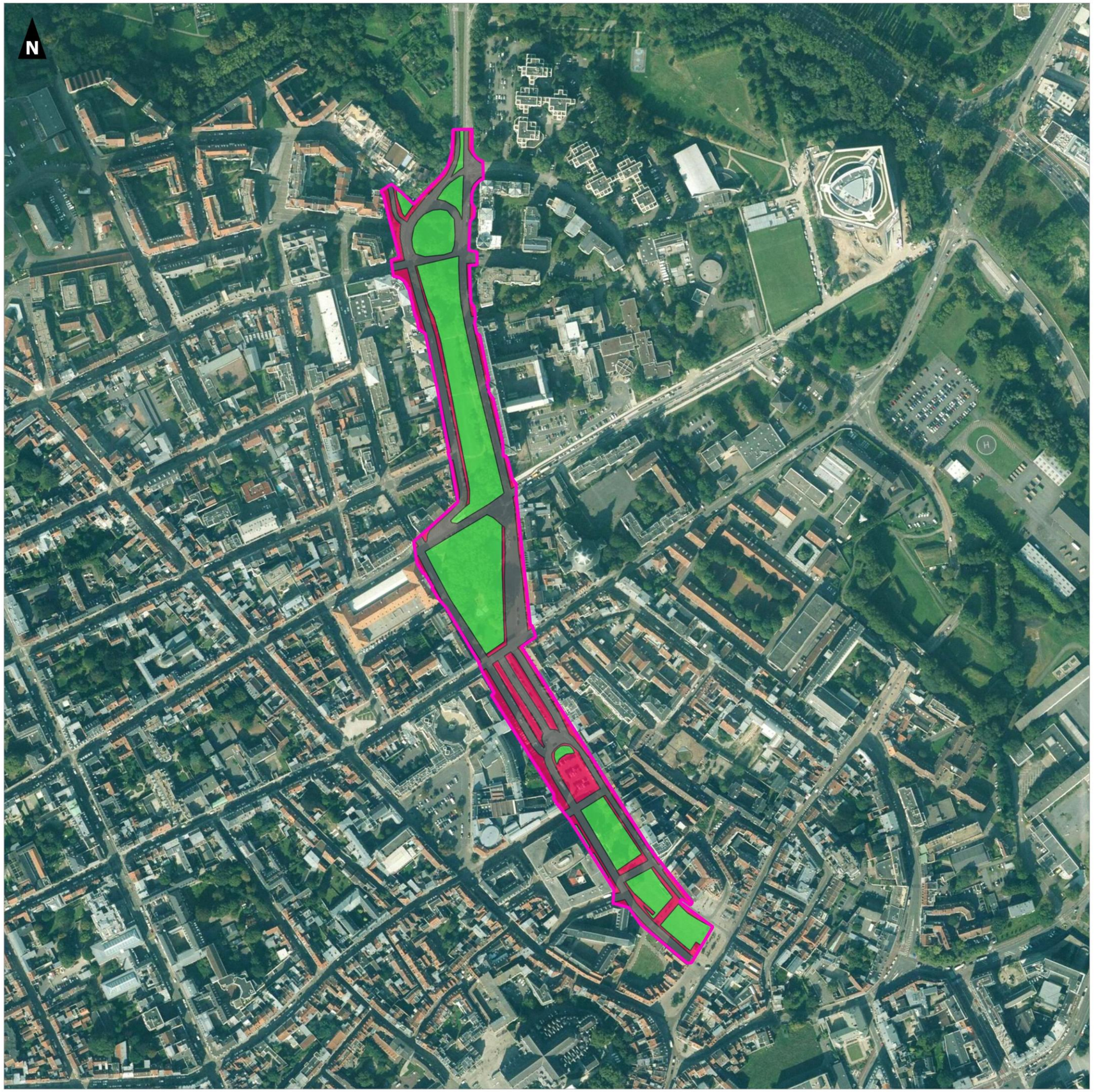
Secteur d'étude

Habitats (Code EUNIS)

Espace vert, aménagement paysager (< 0,5 ha) (X22)

Secteur anthropisé (centre-ville) (J1.1)

Voirie (J4.2)



0 100 200 m

Réalisation AUDDICE, juillet 2025
Sources de fond de carte : IGN ORTHOEXPRESS 2024
Sources de données : COMMUNE DE LILLE - AUDDICE, 2025

3.1.2 Évaluation des enjeux floristiques

3.1.2.1 Bioévaluation patrimoniale

Le diagramme ci-dessous présente la répartition des espèces végétales relevées en fonction de leur statut de rareté en Hauts-de-France (CBNBl, 2024).

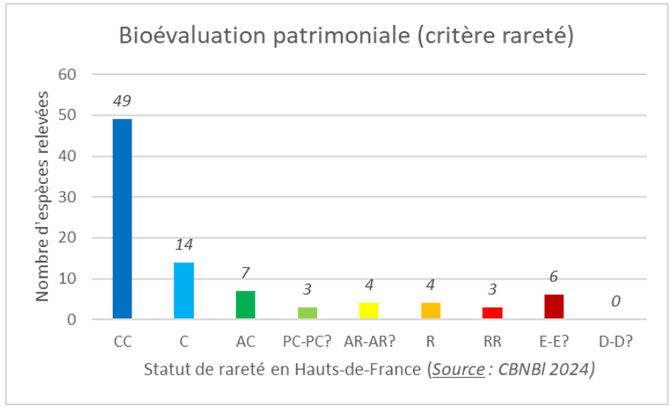


Figure 5. Répartition des espèces relevées en fonction de leur statut de rareté en HDF

Légende : CC = Très commun, C = commun, AC = assez commun, PC = peu commun, AR = assez rare, R = rare, RR = très rare, ? = statuts à confirmer.

À l'examen de ce diagramme, il apparaît que la grande majorité des espèces observées sont assez communes à très communes en Hauts-de-France. Vingt espèces possèdent un statut de rareté supérieur ou égal à « peu commun ». Il s'agit, pour la plupart, d'espèces ornementales (massifs horticoles) ou exotiques envahissantes à l'exception de l'**Orpin blanc (*Sedum album*)**, espèce indigène peu commune en région.

Par ailleurs, cette dernière est **déterminante de ZNIEFF** et **considérée comme d'intérêt patrimonial** en Hauts-de-France. Elle est rencontrée à plusieurs endroits du secteur d'étude et notamment à des endroits insolites comme des hauts de murs ou de platanes.





Photo 6. Orpin blanc (*Sedum album*)

Deux espèces protégées ont été inventoriées mais ces dernières ont été plantées au sein des massifs ornementaux : le Cornouiller mâle (*Cornus mas*) et le Grand Oyat (*Leymus arenarius*). Le critère de protection ne s'applique donc pas ici.

Cependant, **cinq espèces exotiques envahissantes** ont été inventoriées dont :

- 4 avérées :
    - L'Erable negundo (*Acer negundo*) dont plusieurs individus mâtures sont présents au sein des espaces verts (au moins 13) et des rejets ayant été observés ;
    - L'Ailanthe glanduleux (Ailanthus altissima) omniprésents sur les bords de trottoirs (notamment des rejets) ;
    - Le Buddléia de David (*Buddleja davidii*) présent en limite ouest du site en façade de bâtiment ;
    - Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) dont quelques individus mâtures sont présents au sein des espaces verts ;
- 1 potentielle : le Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*) observé au nord du site sous la forme d'arbustes plantés.

Carte 10 – Espèces floristiques patrimoniales/protégées et/ou exotiques envahissante – *p.37*



Photo 7. Ailanthe glanduleux (*Ailanthus altissima*)

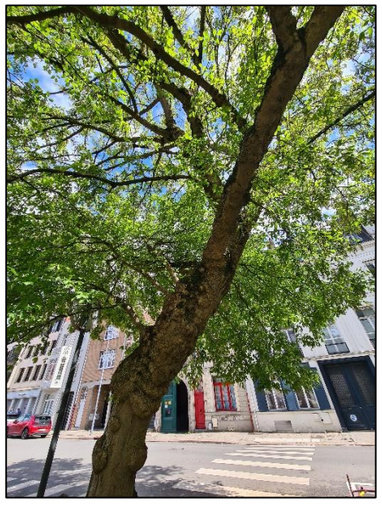


Photo 8. Erable negundo (*Acer negundo*)



Photo 9. Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*)



Photo 10. Buddléia de David (*Buddleja davidii*)

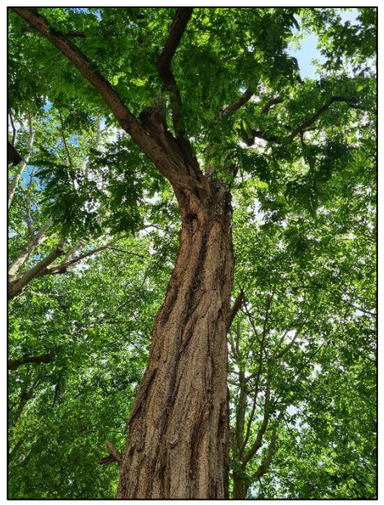


Photo 11. Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Synthèse des enjeux floristiques

Le secteur d'étude présente un enjeu relatif à la flore et aux habitats qualifié de faible pour les zones d'espaces verts et aménagements paysagers (< 0,5 ha) et de très faible pour le secteur anthropisé et la voirie. Les espèces végétales relevées sont en grande majorité très communes. Aucune espèce protégée n'a été observée (hormis deux plantées). Une seule espèce patrimoniale a été inventoriée : il s'agit de l'Orpin blanc (*Sedum album*), espèce déterminante de ZNIEFF. Cependant, 5 espèces exotiques envahissantes (4 avérées et 1 potentielle en Hauts-de-France) ont été localisées au sein du secteur d'étude.

3.1.2.2 Interprétation légale

Hors espèces plantées, aucune espèce protégée en France (arrêté du 20 janvier 1982), en Nord-Pas-de-Calais (arrêté du 1er avril 1991) ou figurant aux annexes de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » n'a été observée lors des investigations de terrain.

Les espèces protégées citées dans les données bibliographiques, en particulier les espèces inféodées aux friches ont été recherchées mais n'ont pas été observées.

Diagnostic écologique

Avenue du Peuple Belge à Lille (59)

Espèces végétales patrimoniales et espèces végétales exotiques envahissantes

Aire d'étude

- Secteur d'étude

Espèce patrimoniale

- Orpin blanc (*Sedum album*)

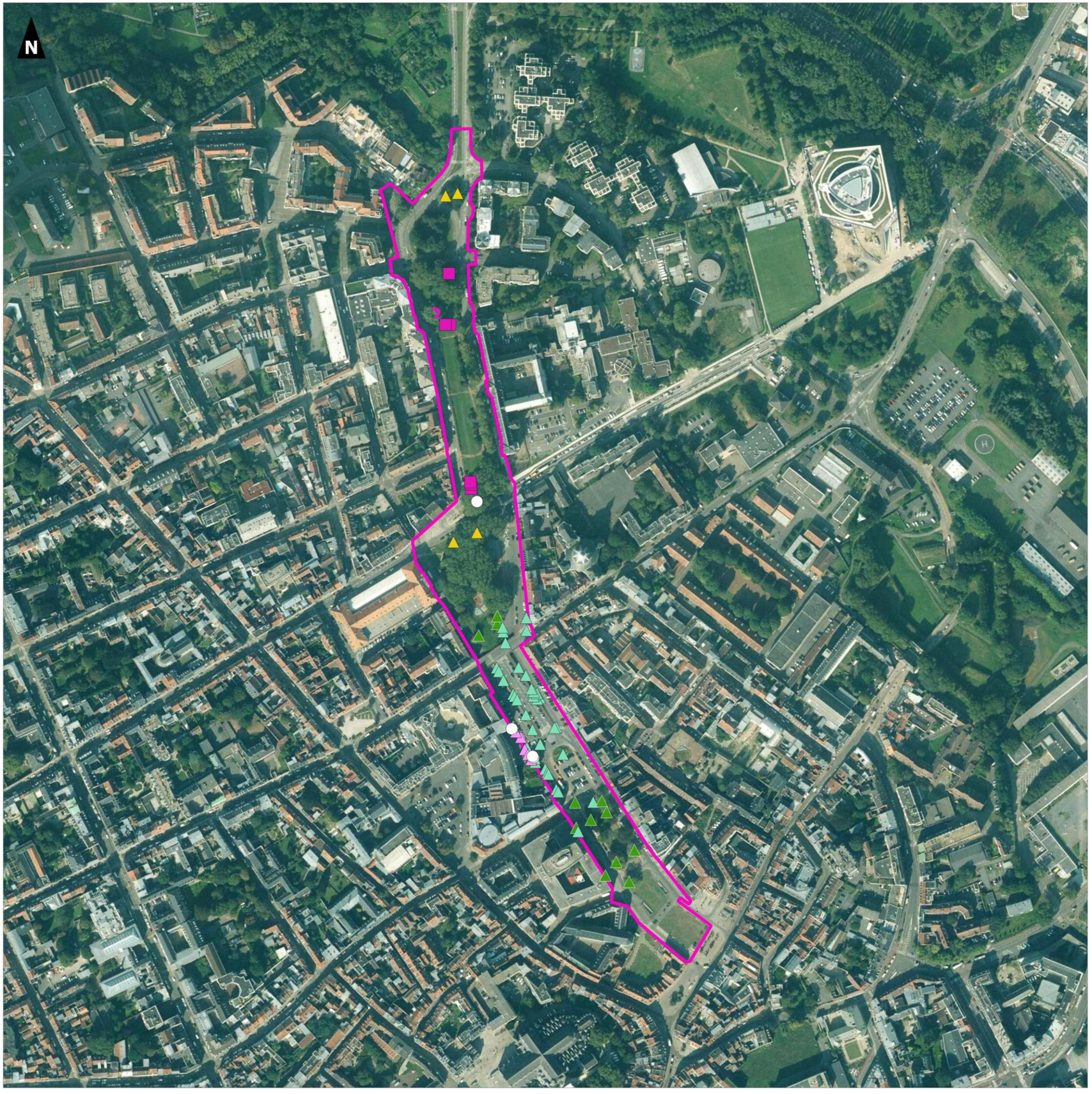
Espèces végétales exotiques envahissantes

Avérées

- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
- Buddléia de David (*Buddleja davidii*)
- Érable négondo (*Acer negundo*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Potentielles

- Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*)
- Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*)



0 100 200 m

Réalisation AUDDICE, juillet 2025
Sources de fond de carte : IGN ORTHOEXPRESS 2024
Sources de données : COMMUNE DE LILLE - AUDDICE, 2025

3.2 Insectes

3.2.1 Résultats

Les inventaires de terrain ont mis en évidence la présence de 3 espèces d'insectes : une espèce de lépidoptères rhopalocères et 2 espèces d'odonates. Ces espèces figurent dans le tableau suivant :

Tableau 13. Espèces d'insectes observées lors des inventaires

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DH	LRR	LR HdF	LR Dom. Biogéo.	LRN	ZNIEFF	Rar.
Lépidoptères rhopalocères									
Pieris rapae (Linnaeus, 1758)	Piéride de la Rave	-	-	-	LC	-	LC	-	CC
Odonates									
Aeshna spp.	Aesche (G)	-	-	-	-	-	-	-	-
Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)	Sympétrum sanguin	-	-	LC	-	-	LC	-	C

SOURCES & LEGENDES : Voir Tableau 4

Avec 3 espèces observées, le secteur d'étude présente une très faible diversité spécifique. Cela s'explique par l'absence d'habitats favorables à l'entomofaune (zones à végétation haute type prairies ou friches).

Les espaces verts du site représentent uniquement des habitats de repos et d'alimentation pour les lépidoptères rhopalocères et des zones de chasse pour les odonates. En raison de l'absence de zones en eau, la reproduction de ces derniers n'est pas possible sur le secteur d'étude.

3.2.2 Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

La diversité entomologique observée sur le secteur d'étude est très faible. Les espèces observées sont communes à très communes. Aucune espèce patrimoniale n'a été observée.

Aucune espèce protégée au niveau national (arrêté du 23 avril 2007) n'a été observée et aucune espèce n'est menacée à l'échelle régionale ou nationale. Aucune espèce n'est inscrite aux annexes de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore ».

Synthèse des enjeux relatifs aux insectes

Compte tenu des habitats en place et des résultats de terrain avec une diversité entomologique très faible, les enjeux entomologiques sont qualifiés de très faibles sur l'ensemble du secteur d'étude.

3.3 Amphibiens

3.3.1 Résultats

Aucun amphibien n'a été vu ou entendu sur le secteur d'étude. Le site ne présentant pas de zone en eau, aucune reproduction d'amphibiens n'y est possible. De même, le site étant enclavé au sein d'un dense réseau urbain, les habitats du site semblent peu favorables à l'estivage ou l'hivernage des amphibiens. Le site n'est donc pas favorable à ce groupe.

3.3.2 Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

Aucun amphibien n'a été observé lors des inventaires diurnes.

Synthèse des enjeux relatifs aux amphibiens

Au vu des résultats de terrain et des habitats en place, les enjeux pour les amphibiens sont considérés comme très faibles sur la totalité du secteur d'étude.

3.4 Reptiles

3.4.1 Résultats

Aucun individu n'a été observé lors des investigations de terrain.

Les habitats en place sur le secteur d'étude sont très peu favorables à ce groupe et notamment au Lézard des murailles (cité dans les données bibliographiques). En effet, ce dernier a besoin de zones minérales avec pierres et espaces ensoleillés à la fois pour se cacher et pour thermoréguler (exposition au soleil).

3.4.2 Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

Aucun reptile n'a été observé lors des inventaires.

Synthèse des enjeux relatifs aux reptiles

Au vu de l'absence d'observation de reptiles sur le secteur d'étude et de l'absence d'habitats favorables, les enjeux sont qualifiés de très faibles sur l'ensemble du secteur d'étude.

3.5 Oiseaux

3.5.1 Résultats

Sur l'ensemble des inventaires, **24 espèces** d'oiseaux ont été vues ou entendues sur le secteur d'étude ou à proximité. La liste des espèces observées est présente en Annexe 2.

- **Période hivernale**

Au cours de la période hivernale, seules **11 espèces d'oiseaux** ont été recensées au sein ou à proximité du secteur d'étude, et aucune d'entre-elles n'est patrimoniale.

Les espèces observées posées sur le site sont communes et sont en recherche active de nourriture au sein des espaces verts (notamment au niveau des arbustes et arbres), ou sont en survol.

- **Périodes migratoires**

Au cours de la période de migration prénuptiale et de migration postnuptiale, 15 et 12 espèces ont respectivement été recensées. Aucune d'entre elle n'est patrimoniale. Tout comme pour la période hivernale, ces espèces sont communes et en recherche active de nourriture au sein des espaces verts, ou sont en survol.

- **Période de nidification**

Au cours de la période de nidification, un total de 19 espèces a été recensé et 4 d'entre elles sont patrimoniales : le **Chardonneret élégant**, le **Goéland argenté**, le **Martinet noir**, le **Moineau domestique** et le **Roitelet huppé**. Il s'agit d'espèces communes en nidification (Chardonneret élégant, Roitelet huppé), et/ou en recherche de nourriture (Moineau domestique), ou simplement observés en vol au-dessus du secteur d'étude (Goéland argenté, Martinet noir).

Les espèces sont principalement localisées au niveau des zones arbustives et arborées.

14 espèces sont considérées comme nicheuses sur le secteur d'étude (nicheur certain, probable ou possible) :

- 1 nicheur certain : le Pigeon ramier ;
- 10 nicheurs probables : le Grimpereau des jardins, le Merle noir, la Mésange bleue, la Mésange charbonnière, la Pie bavarde, le Pinson des arbres, le **Roitelet huppé**, le Rougegorge familier, la Tourterelle turque et le Troglodyte mignon ;
- 3 nicheurs possibles : le **Chardonneret élégant**, la Corneille noire et l'Etourneau sansonnet.

Remarque : aucun rapace nocturne n'a été inventorié sur le secteur d'étude lors de l'inventaire spécifique.

Tableau 14. Description des espèces patrimoniales nicheuses certaines/probables/possibles

Nom vernaculaire et scientifique		Listes rouges en période de nidification			Déterminant ZNIEFF	Directive Oiseaux (4)	Effectif max contacté sur le secteur d'étude	Localisation des observations	Description de l'espèce et situation en région	Statut de nidification au sein du secteur d'étude
		HDF (1)	France (2)	Europe (3)						
Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis*	NT	VU	LC	Non	/	1	1 individu observé en vol en période de nidification	Le Chardonneret élégant est « quasi-menacée » en Hauts-de-France et « vulnérable » en France. C'est une espèce commune des milieux peu densément boisés, des haies, bosquets d'arbres, parcs et jardins. L'espèce se nourrit principalement de graines prélevées au sol, dans la végétation herbacée et arborée ; elle ingère de petits cailloux pour faciliter le broyage les graines dans son gésier. Durant la saison estivale, les insectes complètent son régime. En dehors de la saison de reproduction, les individus se rassemblent parfois en grandes troupes mixtes avec d'autres passereaux pour s'alimenter, notamment dans les friches.	Nicheur possible
Roitelet huppé	*Regulus regulus*	LC	NT	LC	Non	/	1	1 mâle chanteur localisé au nord au sein des résineux	Le Roitelet huppé est de « préoccupation mineure » en Hauts-de-France et « quasi-menacé » en France. Il se reproduit dans les milieux forestiers et semi-ouverts (forêts de conifères et mixtes, parcs et jardins). La présence de cet insectivore est fortement liée aux résineux (Cèdre, Epicéa, Sapin de Douglas, Pin sylvestre…).	Nicheur probable

LÉGENDE ET SOURCES :

(1) Beaudoin, C. & Camberlein, P. [coords.], 2017. Liste rouge des Oiseaux nicheurs du Nord – Pas-de-Calais. Centrale oiseaux du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais / Conservatoire faunistique régional. 16 p.	
(2) UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France	
(3) Birdlife International (2015. European Red List of Birds. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities	
RE	Disparue
CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée
LC	Préoccupation mineure
DD	Données insuffisantes
NA[b]	Non applicable (espèce présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année)
NA[c]	Non applicable (espèce régulièrement présente en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative)
NA[d]	Non applicable (espèce régulièrement présente en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)
-	Non concernée
(4) : Directive "Oiseaux" n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages.	OI = Espèces faisant l'objet de mesures de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS).
	OII = Espèces pouvant être chassées.
	OIII = Espèces pouvant être commercialisées.

L'inventaire des espèces d'oiseaux en période de nidification a permis de distinguer différents **cortèges avifaunistiques** au niveau du secteur d'étude.

On entend par cortège des ensembles d'espèces présentant des caractéristiques écologiques ou biologiques communes et fréquentant ainsi le même type d'habitat pour tout ou partie de leur cycle de vie. À noter que ces cortèges ne sont pas mutuellement exclusifs et qu'une espèce peut utiliser plusieurs habitats au cours de son cycle de vie et, par conséquent, appartenir à différents cortèges. Le choix a donc été fait de retenir, pour chaque espèce nicheuse, le cortège correspondant à son habitat de nidification préférentiel.

Cortèges avifaunistiques

Deux cortèges avifaunistiques ont été définis pour le site du Peuple Belge. Ils correspondent à des types d'habitats distincts, qui seront détaillés par la suite :

- Le **cortège des milieux semi-ouverts** (espaces verts avec de la végétation arbustive à arborescente) ;
- Le **cortège des milieux anthropiques** (zones bâties).

Pour chacun de ces cortèges, un tableau liste les espèces le composant, en distinguant les espèces non patrimoniales des patrimoniales.

CORTÈGE DES MILIEUX SEMI-OUVERTS

Les milieux semi-ouverts sont particulièrement attractifs pour les oiseaux insectivores et frugivores. Les ressources alimentaires y sont importantes, notamment lorsque les traitements sanitaires (pesticides) y sont moindres.

Les milieux semi-ouverts comprennent ici entre les fourrés, les haies et les plantations d'arbres et d'arbustes.

Le site est constitué en majorité par ce type d'habitat. La richesse spécifique y est d'ailleurs la plus élevée (**14 espèces en période de nidification**).

Tableau 15. Liste des espèces observées et appartenant au cortège des milieux semi-ouverts

Espèces recensées appartenant au cortège des milieux semi-ouverts		
Espèces patrimoniales	Espèces non patrimoniales	
Chardonneret élégant **Roitelet huppé**	Corneille noire Étourneau sansonnet Grimpereau des jardins Merle noir Mésange bleue Mésange charbonnière	Pie bavarde Pigeon ramier Pinson des arbres Rougegorge familier Tourterelle turque Troglodyte mignon

Les milieux semi-ouverts sont ici les milieux les plus intéressants pour l'avifaune car ils permettent la nidifcation et l'alimentation d'une dizaine d'espèces.



Photo 12. Chardonneret élégant *(© Bourriez Romain)*



Photo 13. Roitelet huppé *(© Bourriez Romain)*

CORTÈGE DES MILIEUX ANTHROPIQUES

Les milieux anthropiques correspondent à toutes les surfaces artificialisées, que ce soit la voirie, les bâtiments etc...

La richesse spécifique y est pauvre sur le secteur d'étude, ces milieux ne comprenant que les axes routiers dont ceux-ci n'offrent aucune potentialité tant pour la recherche de nourriture que pour la nidification. Quatre espèces exploitant les bâtiments situés en limite extérieure sont toutefois à noter.

Tableau 16. Liste des espèces observées et appartenant au cortège des milieux anthropiques

Espèces recensées appartenant au cortège des milieux anthropiques	
Espèces patrimoniales	Espèces non patrimoniales
Martinet noir **Moineau domestique**	Pigeon biset Rougequeue noir

Remarque : à noter également le survol du secteur d'étude par le Goéland argenté, une espèce appartenant à un autre cortège, celui des milieux aquatiques/humides.

Carte 11 – Avifaune patrimoniale – Période de nidification – p.42
Carte 12 - Localisation des habitats de nidification – p.43

Diagnostic écologique

Avenue du Peuple Belge à Lille (59)

Avifaune patrimoniale
Période de nidification

Aire d'étude

Secteur d'étude

Oiseaux posés

Roitelet huppé

Oiseaux en vol

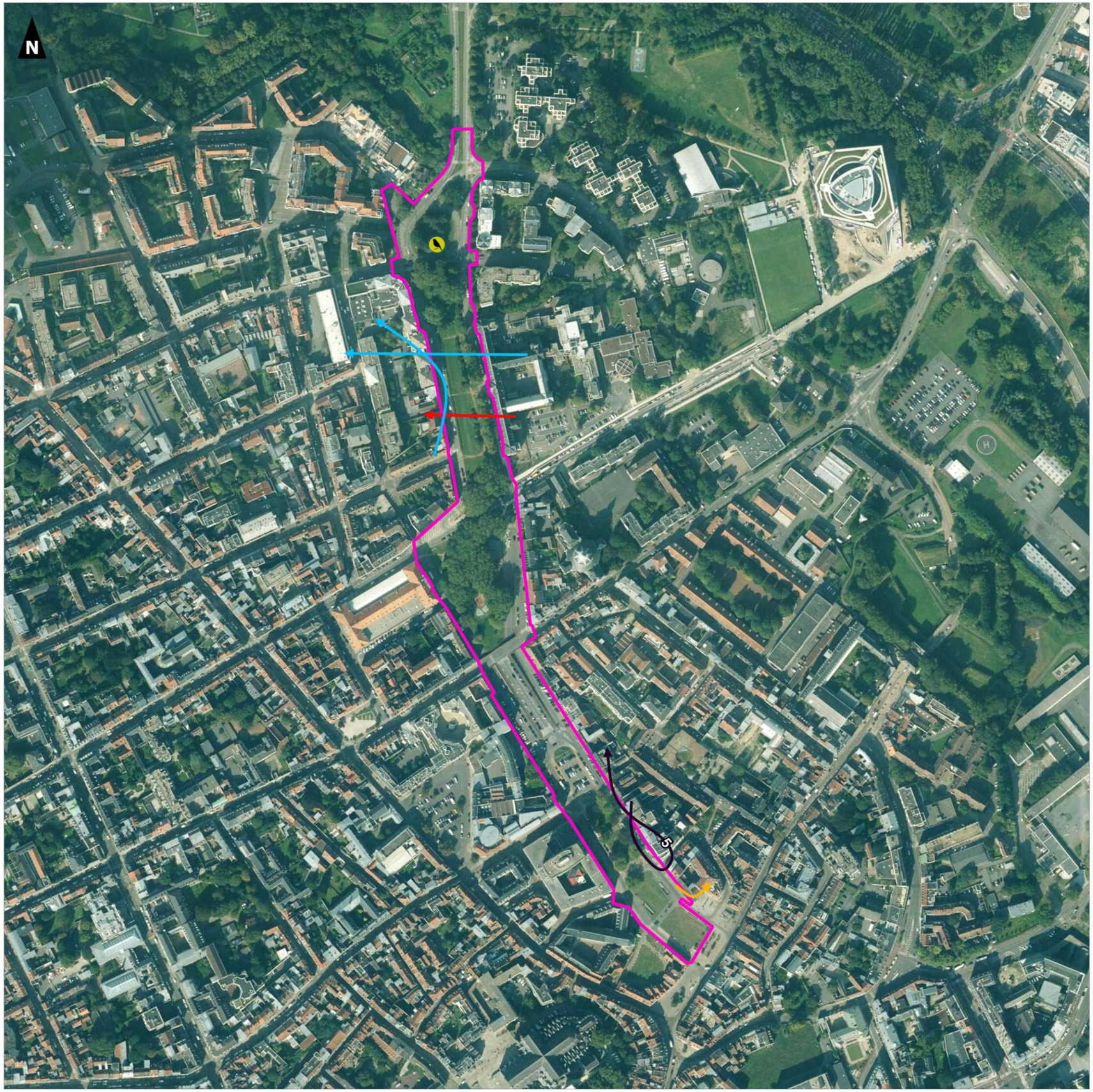
Chardonneret élégant

Goéland argenté

Martinet noir

Moineau domestique

Nombre d'individus, si supérieur à 1



Réalisation AUDDICE, juin 2025
Sources de fond de carte : IGN ORTHOEXPRESS 2024
Sources de données : COMMUNE DE LILLE - AUDDICE, 2025

Diagnostic écologique

Avenue du Peuple Belge à Lille (59)

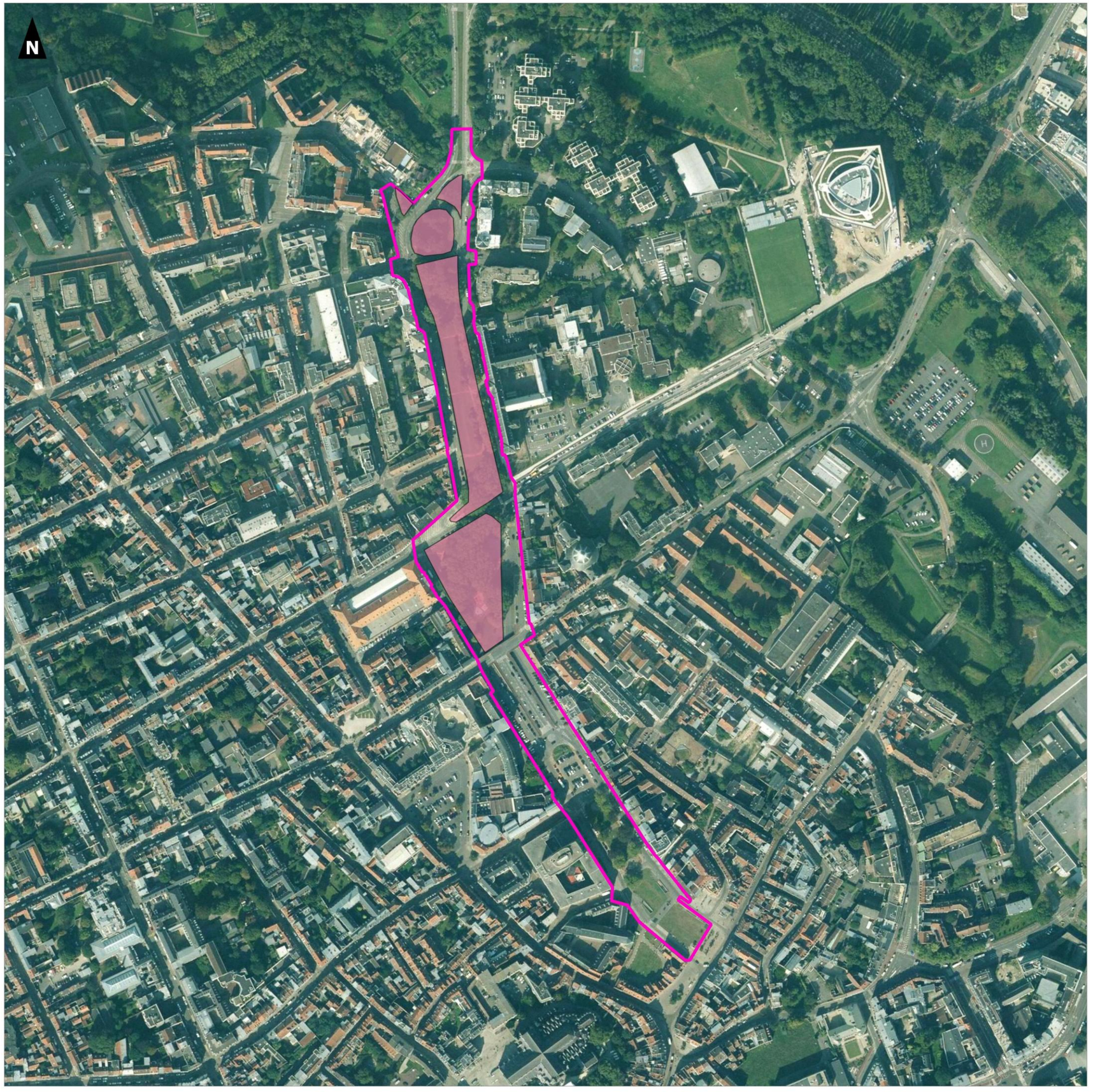
Localisation des habitats de nidification

Aire d'étude

Secteur d'étude

Fonctionnalité du site pour l'avifaune

Habitats de nidification des oiseaux du cortège semi-ouvert



0 100 200 m

Réalisation AUDDICE, janvier 2026
Sources de fond de carte : IGN ORTHOEXPRESS 2024
Sources de données : COMMUNE DE LILLE - AUDDICE, 2026

3.5.2 Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

■ Bioévaluation patrimoniale

Sont considérées comme patrimoniales, les espèces d'oiseaux identifiées comme « quasi-menacée », « vulnérable », « en danger » ou « en danger critique » d'après la liste rouge nationale de l'UICN (2017), et/ou la liste rouge du GON pour les Hauts-de-France (2024).

Les espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CE sont également considérées comme patrimoniales.

Au total, 24 espèces d'oiseaux ont été recensées dont 5 sont patrimoniales : le Chardonneret élégant, le Goéland argenté, le Martinet noir, le Moineau domestique et le Roitelet huppé.

Elles ont toutes été observées uniquement en période de nidification. Toutefois, seuls le Chardonneret élégant et le Roitelet huppé sont considérés respectivement comme nicheur possible et nicheur probable.

■ Interprétation légale

En France, l'arrêté du 29/10/09 établit la liste des espèces d'oiseaux protégées sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection. Il instaure notamment la notion de protection des habitats de repos et de reproduction de ces espèces. Au niveau européen, une directive concerne l'avifaune : la Directive « Oiseaux » n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Lors des investigations de terrain réalisées, ont été notées **17 espèces d'oiseaux protégées sur les 24 observées.**

Synthèse des enjeux relatifs aux oiseaux

La diversité d'oiseaux observée en période de nidification sur le secteur d'étude est moyenne, et faible le reste de l'année, mais elle reste intéressante au vu du contexte urbain dans laquelle elle s'inscrit. Bien qu'il s'agisse d'espèces communes, les enjeux pour l'avifaune sont localisés au niveau des zones arbustives et arborescentes.

Le secteur d'étude représente une zone d'alimentation pour quelques espèces communes tout au long de l'année, ainsi qu'une zone de nidification pour 14 espèces dont deux sont protégées nationalement et sont patrimoniales : le Chardonneret élégant et le Roitelet huppé.

Compte tenu des résultats des investigations de terrain et du rôle du secteur d'étude, les enjeux avifaunistiques peuvent être qualifiés de faibles au niveau des arbres et arbustes et les zones végétalisées, et de très faibles sur le reste représenté par des surfaces imperméabilisées.

3.6 Mammifères terrestres

3.6.1 Résultats

Lors des inventaires, seul le Rat surmulot (*Rattus norvegicus*) a été observé. L'absence d'autres mammifères peut s'expliquer par le contexte très urbanisé du secteur d'étude.

Le Rat surmulot est inscrit à l'Annexe I de l'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.

3.6.2 Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

Aucun mammifère protégé ou menacé n'a été observé sur le secteur d'étude.

Synthèse des enjeux relatifs aux mammifères terrestres

Au vu des résultats de terrain et des habitats en place, les enjeux liés aux mammifères terrestres sont qualifiés de très faibles sur l'entièreté du secteur d'étude.

3.7 Chiroptères

3.7.1 Résultats

Pour rappel, pour chaque période, les enregistreurs ont été positionnés :

- **Enregistreur n°1 : Au sein de l'espace vert aménagé, zone fleurie et arbustive, au nord du secteur d'étude ;**
- **Enregistreur n° 2 : Au sein de l'espace vert aménagé, zone arbustive, au centre du secteur d'étude.**

Carte 8 - Carte de localisation des enregistreurs – p.29

■ Écoute passive en période de transit printanier

La période de transit printanier s'étale de début février à mi-mai. Elle est marquée par les migrations vers des gîtes d'été et des gîtes de mise bas.

- **Espèces inventoriées**

Sur la nuit d'inventaire, du 31 mars au 1 avril 2025, **2 espèces ont été identifiées de manière certaine (soulignées ci-après) ainsi qu'un groupe non identifié jusqu'à l'espèce :**

- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
- Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)
- Pipistrelle de Nathusius/Kuhl indéterminée (*Pipistrellus nathusii/kuhlii*)

Lors de cette période, **623 contacts de chauves-souris** (séquence sonore de 5 secondes) ont été recueillis sur les deux enregistreurs.

Les résultats des inventaires sont synthétisés dans le tableau ci-dessous (en nombre de contacts par nuit) :

Tableau 17. Nombre de contacts en période de transit printanier

Enregistreur n°1	Du 31/03/2025 au 01/04/2025	Type d'activité
Pipistrelle commune	301	**Chasse / Transit**
Pipistrelle Kuhl/Nathusius	8	**Chasse/Transit**
Pipistrelle de Nathusius	11	**Chasse/Transit**
TOTAL	**320**	
Enregistreur n°2 :	**Du 31/03/2025 au 01/04/2025**	**Type d'activité**
Pipistrelle commune	286	**Chasse/Transit**
Pipistrelle Kuhl/Nathusius	3	**Chasse/Transit**
Pipistrelle de Nathusius	14	**Chasse/Transit**
TOTAL	**303**	

On remarque que l'activité globale du site est assez homogène sur les deux points d'enregistrement et jugée modérée. Cependant le point n°1 (au nord) est celui avec le plus d'activité toute espèce confondue, avec 320 contacts contre 303 pour le point n°2.

Les Pipistrelles représentent le seul groupe présent sur l'aire d'étude durant la nuit d'enregistrement avec deux espèces contactées de manière certaine, la **Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Nathusius**. Ces deux espèces sont présentes sur les deux enregistreurs.

La **Pipistrelle commune** est l'espèce la plus contactée avec plus de 94% des contacts. Son activité est jugée modérée à forte sur les deux points d'enregistrement.

La **Pipistrelle de Nathusius** est présente avec une activité modérée pour les deux points d'enregistrement pour cette espèce mais est moins contactée avec 25 contacts avérées.

La Pipistrelle de Kuhl est potentiellement présente dans le secteur d'étude mais non avérée.

Carte 13 - ar Chiroptère en période de transit printanier – p.48

■ Écoute passive en période de parturition

La période de parturition s'étale mi-mai à mi-août. Elle est marquée par la mise bas des chiroptères et l'élevage des jeunes.

- **Espèces inventoriées**

Sur la nuit d'inventaire, du 21 au 22 juillet 2025, **5 espèces ont été identifiées de manière certaine (soulignées ci-après) ainsi qu'un groupe non identifié jusqu'à l'espèce :**

- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
- Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)
- Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygameus*)

- Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)
- Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)
- Murin indéterminé (*Myotis sp*)

Lors de cette période, **1 733 contacts de chauves-souris** ont été recueillis sur les deux enregistreurs.

Les résultats des inventaires sont synthétisés dans le tableau ci-dessous (en nombre de contacts par nuit) :

Tableau 18. Nombre de contacts en période de parturition

Enregistreur n°1	**Du 21/07/2025 au 22/07/2025**	**Type d'activité**
Pipistrelle commune	1 100	**Chasse / Transit**
Pipistrelle Pygmée	4	**Chasse/Transit**
Pipistrelle de Nathusius	3	**Chasse/Transit**
Noctule de Leisler	2	**Transit**
Sérotine commune	1	**Transit**
Murin indéterminé	1	**Transit**
TOTAL	**1 111**	
Enregistreur n°2 :	**Du 21/07/2025 au 22/07/2025**	**Type d'activité**
Pipistrelle commune	602	**Chasse/Transit**
Pipistrelle pygmée	13	**Chasse/Transit**
Pipistrelle de Nathusius	4	**Chasse/Transit**
Sérotine commune	3	**Chasse/Transit**
TOTAL	**622**	

On remarque que l'activité chiroptérologique est moins homogène que durant le transit printanier. En effet, le point n°1, au nord, est celui contactant le plus de chiroptères, dû notamment à la forte activité des Pipistrelles communes.

Les Pipistrelles, les « Sérotules » et les Murins représentent les trois groupes présents sur le secteur d'étude avec cinq espèces contactées de manière certaine. Ces espèces sont présentes sur les deux points d'enregistrement hormis la Noctule de Leisler et le Murin indéterminé, présents uniquement sur l'enregistreur n°1.

> Groupe des Pipistrelles

La **Pipistrelle commune** est l'espèce la plus contactée et présente une activité forte au niveau du point 1 et modérée à forte au niveau du point 2. Au total, elle représente plus de 98% des contacts. Celle-ci est active en chasse et en transit. Des cris sociaux ont également été enregistrés, signes de l'utilisation importante du secteur d'étude par cette espèce.

La **Pipistrelle pygmée** est la deuxième espèce la plus enregistrée sur le site durant cette nuit. Elle est majoritairement présente sur l'enregistreur n°2 avec 13 contacts contre 4 contacts au point n°1. Celle-ci est active en chasse et en transit.

La **Pipistrelle de Nathusius** a une activité faible à modérée sur le secteur d'étude. Elle est active en chasse et en transit sur les points d'enregistrement 1 et 2. Celle-ci est présente plus faiblement avec 7 contacts au total.

> Groupe des « Sérotules »

La **Noctule de Leisler** a été inventoriée au niveau du point 1, en transit, avec 2 contacts au total. Sa présence est donc jugée anecdotique durant la nuit d'enregistrement. Elle transite probablement au sein du secteur d'étude à la recherche de nourriture ou pour rejoindre un potentiel gîte aux alentours.

La **Sérotine commune** est majoritairement présente au point 2 du secteur d'étude, au sud. Sa présence est également anecdotique durant cette nuit d'enregistrement. Elle transite probablement au sein du site à la recherche de nourriture ou pour rejoindre un potentiel gîte aux alentours.

> Groupe des Murins

Le **Murin** présent sur l'enregistreur 1 n'est pas représentatif car 1 seul contact a été enregistré, ce Murin devait être en transit à proximité du secteur d'études.

L'activité enregistrée tout au long de la nuit d'été correspond à une activité forte pour l'enregistreur 1, due notamment à la forte présence de la Pipistrelle commune, et modérée à forte pour l'enregistreur 2. La diversité spécifique est plus importante que durant le transit printanier. A noter, la présence du groupe des « Sérotules » et des Murins mais de façon anecdotique durant la nuit d'enregistrement.

Carte 14 - Chiroptères en période de parturition – p.49

Écoute passive en période de transit automnal

La période de transit automnal s'étale de mi-août à début novembre. Elle est marquée par la dissolution des colonies de mises-bas et l'émancipation des jeunes de l'année. Peu de temps après, les adultes gagnent des sites de « swarming » (essaimage) où ils se regroupent en vue des accouplements. Ils constituent dans le même temps leurs réserves de graisse qui leur permettront de survivre durant l'hibernation.

Sur la nuit d'inventaire, du 8 au 9 octobre 2025, **4 espèces ont été identifiées de manière certaine :**

- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
- Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)
- Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)
- Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)

Lors de cette période, **1 792 contacts de chauves-souris** ont été recueillis sur les deux enregistreurs.

Les résultats des inventaires sont synthétisés dans le tableau ci-dessous (en nombre de contacts par nuit) :

Tableau 19. Nombre de contacts en période de transit automnal

Enregistreur n°1	Du 08/10/2025 au 09/10/2025	Type d'activité
Pipistrelle commune	1 125	**Chasse / Transit**
Pipistrelle de Nathusius	3	**Chasse/Transit**
Pipistrelle de Kuhl	2	**Transit**
Sérotine commune	1	**Transit**
TOTAL	**1 111**	
Enregistreur n°2 :	**Du 08/10/2025 au 09/10/2025**	**Type d'activité**
Pipistrelle commune	653	**Chasse/Transit**
Pipistrelle de Nathusius	5	**Chasse/Transit**
Pipistrelle de Kuhl	3	**Transit**
TOTAL	**622**	

On remarque que, là encore, le point n°1 au nord est celui contactant le plus de chiroptères, dû notamment à la forte activité des Pipistrelles communes.

Les Pipistrelles et les « Sérotules » représentent les deux groupes présents sur le secteur d'étude avec quatre espèces contactées de manière certaine. Ces espèces sont présentes sur les deux points d'enregistrement hormis la Sérotine commune présente uniquement sur l'enregistreur n°1.

> Groupe des Pipistrelles

La **Pipistrelle commune** est l'espèce la plus contactée et présente avec une activité forte au niveau du point 1 et modérée à forte au niveau du point 2. Au total, elle représente plus de 99% des contacts. Celle-ci est active en chasse mais également en transit. De nombreux cris sociaux ont été enregistrés, signes de l'utilisation importante du secteur pour cette espèce. Des mâles isolés regroupent leurs paires pour une communication intraespèce dite « swarming ». Au vu des cris sociaux assez abondants, cette espèce gîte donc à proximité immédiate du secteur d'étude.

La **Pipistrelle de Nathusius** a une activité faible à modérée sur les deux points d'enregistrement. Elle est active sur le secteur d'étude, en chasse et en transit. Celle-ci est présente plus faiblement avec 8 contacts au total.

La **Pipistrelle de Kuhl** a été contactée au sein du secteur d'étude, avec un niveau d'activité jugé faible sur les deux points d'enregistrement. En effet, seuls 5 contacts ont été enregistrés au total durant la nuit et principalement en transit. Ainsi, cette espèce transite probablement sur le site vers d'autres secteurs alimentaires ou vers un gîte automnal.

> Groupe des « Sérotules »

La **Sérotine commune** est présente de façon anecdotique durant cette nuit d'enregistrement. En effet, 1 seul contact a été enregistré au niveau du point n°1. Elle transite probablement au sein du site à la recherche de nourriture ou pour rejoindre son gîte potentiel aux alentours.

L'activité enregistrée tout au long de la nuit correspond à une activité modérée à forte pour les deux enregistreurs, due notamment à la forte présence de la Pipistrelle commune. La diversité spécifique est faible et diminue en comparaison avec la période de parturition.

Carte 15 - Chiroptères en période de transit automnal – p.50

Recherche de gîte

La majorité des arbres présents sur l'avenue du peuple Belge présentent un fort intérêt en raison de leur diamètre important et de la présence de fentes ou cavité. C'est le cas, notamment, de nombreux platanes présents sur le secteur d'étude.

Aucun individu en hibernation n'a été recensé durant cette prospection.

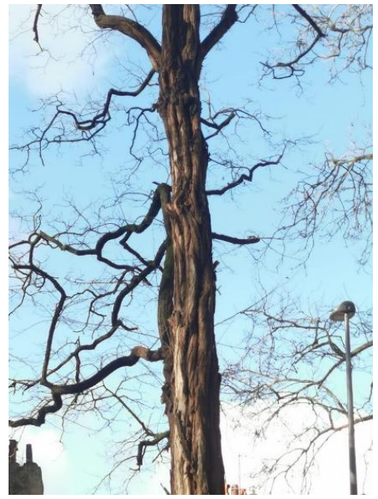
Le square du palais de justice présente de nombreux arbres possédant des fentes ou petites cavités. Ces arbres peuvent s'avérer favorables en tant que gîte à chiroptères mais restent plutôt isolés.

Le square Julien Grimonprez présente de nombreux arbres de diamètre important, dont des platanes, et certaines cavités et fentes ont été repérées. Aucune n'a pu être prospectée en raison de leur inaccessibilité mais la zone s'avère favorable à la présence de chiroptère au niveau des arbres.

Le secteur Nord du secteur d'étude situé après le square Julien Grimonprez présente de nombreux arbres de diamètre important dont des platanes et autres essences avec des fentes visibles sur les troncs.



Arbre à cavité / fente située au niveau du square du palais de justice (secteur sud de la zone d'étude).



Arbre à cavité / fente située au niveau du square Julien Grimonprez (secteur centre de la zone d'étude).



Arbre à cavité / fente située dans le secteur nord de la zone d'étude.

Ainsi, bien qu'aucun individu ou colonie n'a été recensé, le secteur d'étude présente des potentialités d'accueil pour les chiroptères au niveau des nombreux arbres à cavités recensés sur le site.

Diagnostic écologique

Avenue du Peuple Belge à Lille (59)

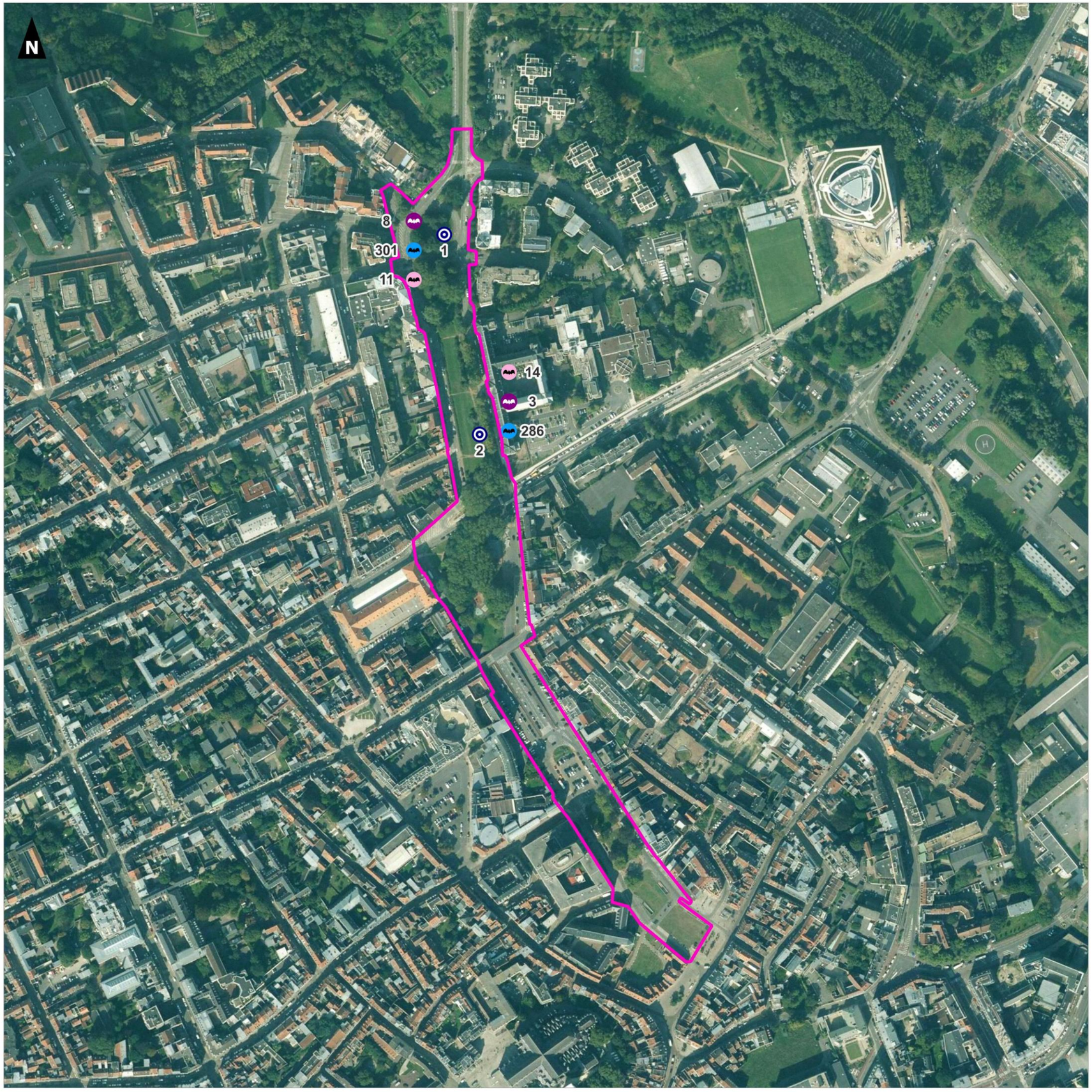
Chiroptères en transit printanier

Aire d'étude

Secteur d'étude

Chiroptères recensés (nombre de contact par nuit)

- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Nathusius
- Pipistrelle du groupe Kuhl/Nathusius



0 100 200 m

Réalisation AUDDICE, décembre 2025
Sources de fond de carte : IGN ORTHOEXPRESS 2024
Sources de données : COMMUNE DE LILLE - AUDDICE, 2025

Diagnostic écologique

Avenue du Peuple Belge à Lille (59)

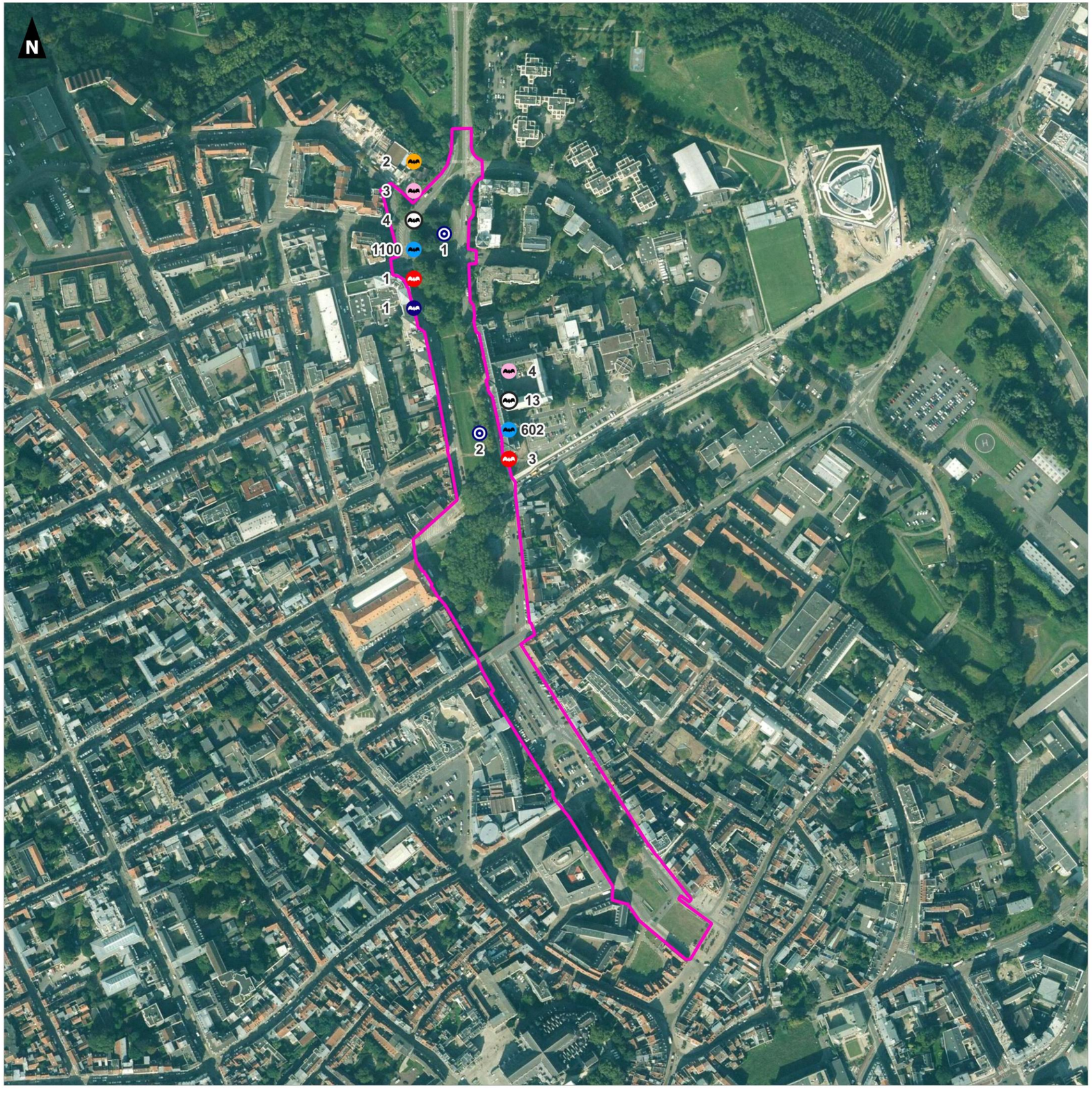
Chiroptères en parturition

Aire d'étude

Secteur d'étude

Chiroptères recensés (nombre de contact par nuit)

- Murin indéterminé
- Noctule de Leisler
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Nathusius
- Pipistrelle Pygmée
- Sérotine commune



Réalisation AUDDICE, décembre 2025
Sources de fond de carte : IGN ORTHOEXPRESS 2024
Sources de données : COMMUNE DE LILLE - AUDDICE, 2025

Diagnostic écologique

Avenue du Peuple Belge à Lille (59)

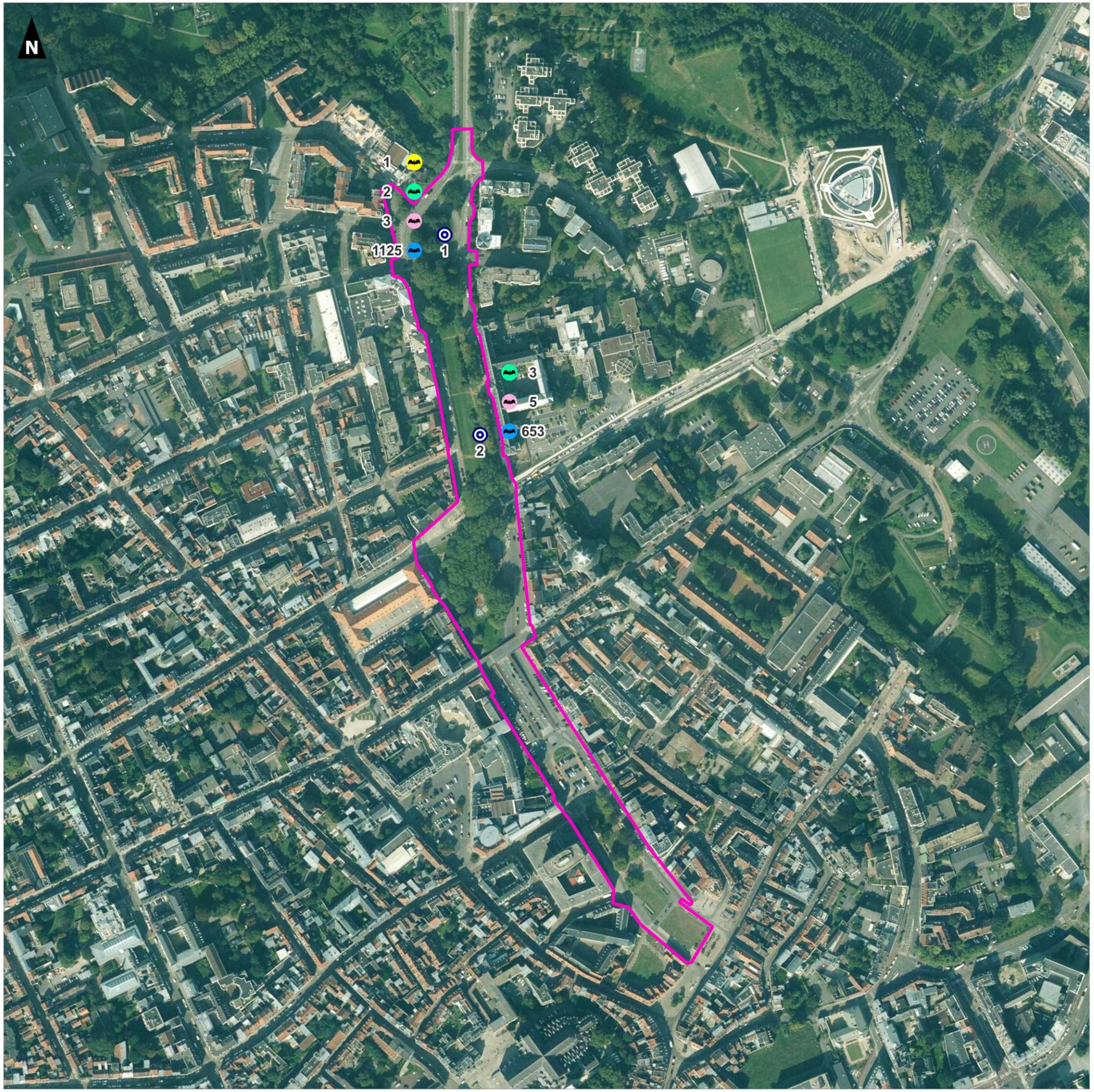
Chiroptères en transit automnal

Aire d'étude

Secteur d'étude

Chiroptères recensés (nombre de contact par nuit)

- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Kuhl
- Pipistrelle de Nathusius
- Sérotine commune



0 100 200 m

Réalisation AUDDICE, décembre 2025
Sources de fond de carte : IGN ORTHOEXPRESS 2024
Sources de données : COMMUNE DE LILLE - AUDDICE, 2025

3.7.2 Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

Toutes les chauves-souris et leurs habitats sont protégés par l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, selon lequel :

I. Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques

Six espèces de chiroptères ont été inventoriées de façon certaine sur le secteur d'étude. Parmi celles-ci :

- **5 sont patrimoniales : la Pipistrelle pygmée, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Nathusius, la Noctule de Leisler et la Sérotine commune ;**
- **4 sont classées « quasi-menacées » à l'échelle nationale : la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Nathusius, la Noctule de Leisler et la Sérotine commune ;**
- **2 sont déterminantes de ZNIEFF : la Pipistrelle pygmée et la Noctule de Leisler ;**
- **Le classement du groupe des Murins va de « En danger critique d'extension » pour le Murin des marais, « Quasi-menacé » pour le Murin de Bechstein et « préoccupation mineure » pour les autres espèces de Murins.**

Tableau 20. Liste des espèces de chiroptères inventoriés sur le secteur d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot.	DHFF	Déterminante ZNIEFF	LRN	LRE
Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)	Sérotine commune	Art. 2	DHIV	-	NT	LC
Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	Art. 2	DHIV	-	NT	LC
Pipistrellus nathusii (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius	Art. 2	DHIV	-	NT	LC
Pipistrellus pygmaeus (Leach, 1825)	Pipistrelle pygmée	Art 2	DHIV	Z1	LC	LC
Pipistrellus kuhlii (Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	Art 2	DHIV	-	LC	LC
Nyctalus leisleri ((Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	Art 2	DHIV	Z1	NT	LC
Myotis sp	Murin indéterminé	Art 2	-	-	-	-

LÉGENDE :
Prot. = Protection : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
DHFF = Directive Habitats-Faune-Flore : Directive 92/43/CEE : « Habitats-Faune-Flore », modifiée par la directive 97/62/CE :
Annexe II : Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC),
Annexe IV : Espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.
Annexe V : Espèces dont le prélèvement ou l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
LRN = Liste Rouge Nationale et LRE = Liste Rouge Européenne : LC = préoccupation mineure, NT = quasi-menacé, VU = vulnérable, EN = en danger, CR = en danger critique d'extinction ; CR : en danger critique d'extinction (non revu récemment) ; RE = régionalement éteint ; DD = insuffisamment documenté, NA : non applicable.
Dét. ZNIEFF HDF = Déterminant ZNIEFF en Haut-de-France : Z1 : déterminant de ZNIEFF en Nord-Pas-de-Calais

Synthèse des enjeux relatifs aux chiroptères

Six espèces de chiroptères et un groupe d'espèces ont été identifiées avec certitude sur l'ensemble des inventaires. Quatre d'entre elles sont « quasi-menacées » au rang national : la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Nathusius, la Noctule de Leisler et la Sérotine commune.

Le secteur d'étude a montré une faible diversité spécifique et des niveaux d'activité **modérés en période de transit printanier et modérés à forts en période de parturition et de transit automnal**. Ce dernier est la période ayant enregistrée le plus de contacts. La **Pipistrelle commune** est l'espèce très majoritaire le long du secteur. Celle-ci chasse, transite et gîte très probablement à proximité immédiate du site au vu des cris sociaux enregistrés tout le long du cycle. La **Pipistrelle de Nathusius** est présente en chasse et en transit durant les trois périodes avec une activité plus modérée. La **Pipistrelle pygmée** a été enregistrée durant la parturition avec une faible activité, probablement en transit à proximité du secteur d'étude. Il en va de même pour la **Pipistrelle de Kuhl** enregistrée en transit automnal, la **Noctule de Leisler** et le **Murin indéterminé** enregistrés en parturition et la **Sérotine commune** enregistrée en parturition et en transit automnal. Ces dernières présentent une faible activité et sont contactées de manière anecdotique, probablement en transit vers une autre source d'alimentation ou vers un gîte aux alentours du secteur d'étude.

Le peu de diversité d'espèces dans la zone s'explique par la situation du secteur d'étude, en plein centre-ville à proximité des routes et des habitations. Ainsi, les espèces présentes sont des espèces d'affinités plus anthropiques.

On remarque que l'enregistreur n°1 situé au nord du site est le point ayant contacté le plus de chiroptères toute période confondue. Plus on s'éloigne vers le sud du site vers la zone anthropisée moins il y a de contacts de chauves-souris. Celles-ci proviennent donc probablement des espaces boisés au nord du site.

En effet, le secteur d'étude est une extension de la continuité écologique se trouvant au nord, reliant la plaine Winston Churchill, le jardin écologique de Lille ainsi que la citadelle. Il permet aux chiroptères de se déplacer le long des routes et des haies arborées. Ceci témoigne de l'intérêt de ces petites structures, pourtant isolées, mais servant potentiellement de zones de nourrissage opportunes.

Ainsi, au vu des nombreux contacts de la Pipistrelle commune ainsi que des nombreux cris sociaux, signe d'une potentialité de gîte aux alentours, et de la présence de la Pipistrelle de Nathusius à toutes les périodes du cycle biologique (deux espèces « quasi-menacées » à l'échelle nationale), la zone d'espaces verts et aménagements paysagers, située au nord est jugée à enjeu modéré.
Le secteur anthropisé au sud du site est considéré comme à enjeu faible.

3.8 Synthèse générale des enjeux écologiques

3.8.1 Méthodologie

3.8.1.1 Hiérarchisation des enjeux associés à chaque habitat et à chaque groupe taxonomique

Les enjeux associés à la fonctionnalité écologique, aux habitats, à la flore et à chacun des groupes faunistiques étudiés sont évalués de manière indépendante les uns des autres.

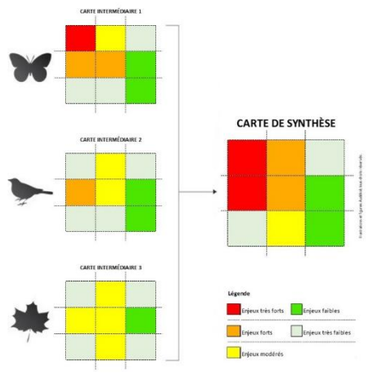
Cette évaluation se fait selon plusieurs critères (présence d'espèces patrimoniales et/ou protégées, fonctionnalité de l'habitat…), à l'aide d'une grille permettant de guider l'évaluation de manière objective et argumentée. Les critères utilisés varient selon les groupes, afin de prendre en compte les paramètres les plus pertinents en fonction des spécificités biologiques et écologiques de chacun. Les enjeux sont définis et hiérarchisés indépendamment des impacts potentiels d'un éventuel projet.

Cette grille permet d'attribuer pour chaque groupe taxonomique et pour chaque entité d'habitat naturel et semi-naturel constituant le site, un niveau d'enjeu (très faible, faible, modéré, fort ou très fort).

3.8.1.2 Synthèse et hiérarchisation des enjeux globaux

L'outil permet l'élaboration de cartes de synthèse par groupe taxonomique et d'un diagramme radar présentant les enjeux par groupe. D'autre part, la synthèse globale des enjeux écologiques est obtenue par la superposition des enjeux de chaque groupe taxonomique pour chaque entité d'habitat du secteur d'étude, selon le principe d'additionnalité des enjeux :

- Lorsqu'une zone cumule des enjeux forts pour au moins deux groupes taxonomiques, le niveau d'enjeu devient très fort,
- Lorsqu'une zone cumule des enjeux modérés pour au moins trois groupes taxonomiques, le niveau d'enjeu devient fort,
- Dans tous les autres cas, le niveau d'enjeu retenu est l'enjeu le plus élevé.



Exemple simplifié de synthèse des enjeux

3.8.2 Résultats

La synthèse générale des enjeux écologiques est présentée dans un tableau suivant :

Tableau 21. Synthèse générale des enjeux écologiques par habitat

Habitats	Enjeux écologiques	Principales justifications
Espaces verts aménagement paysagers du nord du secteur d'étude	**Modérés**	- Zone de chasse et de transit des chiroptères - Zone de nidification de l'avifaune
Espaces verts aménagement paysagers du sud du secteur d'étude	**Faibles**	- Zone de transit des chiroptères - Zone d'alimentation de l'avifaune
Secteur anthropisé **Voirie**	**Très faibles**	-

Les enjeux sur le site sont en majorité très faibles à faibles, hormis pour les espaces verts du nord du secteur d'études, qui sont en enjeux modérés.

Carte 16 - Synthèse des enjeux écologiques – p.53

Diagnostic écologique

Avenue du Peuple Belge à Lille (59)

Synthèse globale des enjeux écologiques

Aire d'étude

Secteur d'étude

Niveau d'enjeux

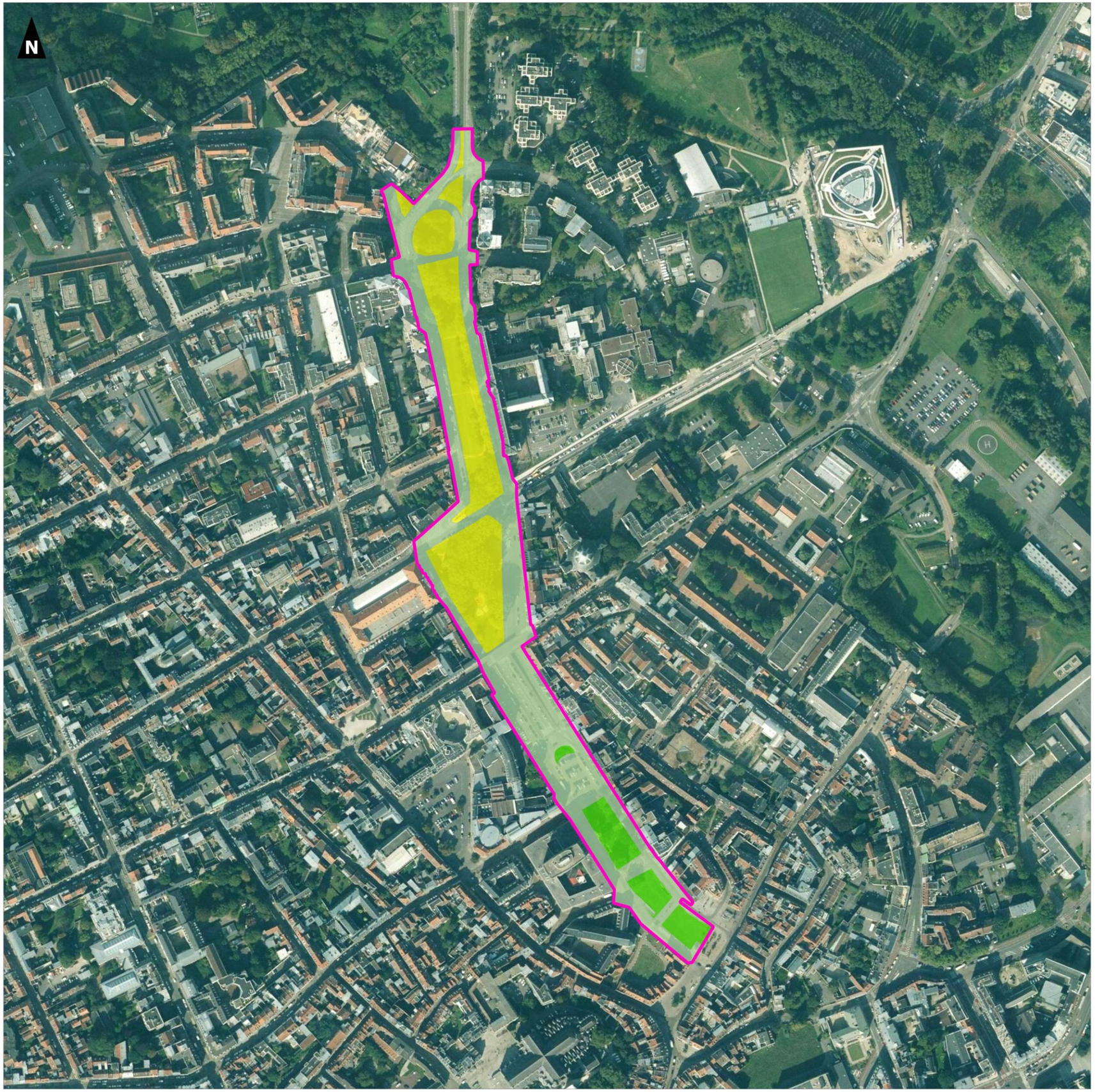
Très faibles

Faibles

Modérés

Forts

Très forts



Réalisation AUDDICE, janvier 2026

Sources de fond de carte : IGN ORTHOEXPRESS 2024

Sources de données : COMMUNE DE LILLE - AUDDICE, 2026

ANNEXES

Annexe 1 – Résultats des inventaires floristiques

Tableau 22. Espèces floristiques recensées sur le secteur d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indig.	Rareté HDF	LR HDF	Prot.	ZNIEFF	ZH	EEE
Acer negundo L., 1753	Érable négondo	N;C	R?			Non	Non	A
Acer platanoides L., 1753	Érable plane	I?;Z	C	LC		Non	Non	N
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille	I	CC	LC		Non	Non	N
Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux ; Faux vernis du Japon	Z	PC			Non	Non	A
Arctium L., 1753	Bardane (G)		P					
Asplenium ruta-muraria L., 1753	Doradille rue-de-muraille (s.l.) ; Rue de muraille	I	CC	LC		Non	Non	N
Aucuba japonica Thunb., 1783	Aucuba du Japon	C	E			Non	Non	N
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette vivace	I	CC	LC		Non	Non	N
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddléia de David ; Arbre aux papillons	Z	C			Non	Non	A
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur	I	CC	LC		pp	Non	N
Centranthus ruber (L.) DC., 1805	Centranthe rouge (s.l.)	Z	AC			Non	Non	N
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC		Non	Non	N
Chelidonium majus L., 1753	Grande chélidoine (s.l.) ; Herbe aux verrues	I	CC	LC		Non	Non	N
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC		Non	Non	N
Convolvulus sepium L., 1753	Liseron des haies	I	CC	LC		Non	Nat	N
Cornus mas L., 1753	Cornouiller mâle	I	AC	LC	PR	Non	Non	N
Corylus avellana L., 1753	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	I	CC	LC		Non	Non	N
Cotoneaster franchetii Bois, 1902	Cotonéaster de Franchet	C	R			Non	Non	N
Crataegus germanica (L.) Kuntze, 1891	Néflier	I	AC	LC		Non	Non	N
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	CC	LC		Non	Non	N
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	I	CC	LC		Non	Non	N
Cymbalaria muralis G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800	Cymbalaire des murs ; Ruine de Rome	Z	CC			Non	Non	N
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC		pp	Non	N
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage (s.l.)	I	CC	LC		Non	Non	N
Echinacea	Echinacée (G)		#					
Epilobium hirsutum L., 1753	Épilobe hérissé	I	CC	LC		Non	Nat	N
Epilobium parviflorum Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	I	CC	LC		Non	Nat	N
Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada	Z	CC			Non	Non	N
Galinsoga quadriradiata Ruiz & Pav., 1798	Galinsoga cilié	Z	C			Non	Non	N
Galium L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC		pp	Non	N
Geranium molle L., 1753	Géranium mou	I	CC	LC		Non	Non	N
Geranium pratense L., 1753	Géranium des prés	N	AR			Non	Non	N
Geranium pusillum L., 1759	Géranium fluet	I	C	LC		Non	Non	N
Geranium pyrenaicum Burm.f., 1759 [nom. et typ. cons.]	Géranium des Pyrénées	Z	CC			Non	Non	N
Geum urbanum L., 1753	Benoîte commune	I	CC	LC		Non	Non	N
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre ; Gléchome lierre terrestre	I	CC	LC		Non	Non	N
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant	I	CC	LC		Non	Non	N
Helleborus orientalis Lam., 1792	Hellébore oriental	C	#			nd	Non	N
Hordeum murinum L., 1753	Orge queue-de-rat (s.l.)	I	C	LC		Non	Non	N
Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé ; Herbe à mille trous	I	CC	LC		Non	Non	N
Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée	I	CC	LC		Non	Non	N
Ilex aquifolium L., 1753	Houx	I	C	LC		Non	Non	N

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indig.	Rareté HDF	LR HDF	Prot.	ZNIEFF	ZH	EEE
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Séneçon jacobée (s.l.) ; Jacobée	I	CC	LC		Non	Non	N
Juglans regia L., 1753	Noyer commun ; Noyer royal	Z;C	C			Non	Non	N
Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariole	I	CC	LC		Non	Non	N
Lapsana communis L., 1753	Lampsane commune (s.l.)	I	CC	LC		Non	Non	N
Lepidium didymum L., 1767	Corne-de-cerf didyme	Z	AC			Non	Non	N
Lepidium draba L., 1753	Passerage drave ; Cardaire drave	Z	AC			Non	Non	N
Leymus arenarius (L.) Hochst., 1848	Élyme des sables ; Grand Oyat ; Seigle de mer	I	R	LC	PNI	Oui	Non	N
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC		Non	Non	N
Lonicera tatarica L., 1753	Chèvrefeuille de Tartarie	C	E			Non	Non	N
Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge (s.l.)	I	CC	LC		Non	Non	N
Malva neglecta Wallr., 1824	Petite mauve ; Mauve négligée	I	CC	LC		Non	Non	N
Matricaria chamomilla L., 1753	Matricaire camomille	I	CC	LC		Non	Non	N
Melissa officinalis L., 1753	Mélisse officinale (s.l.)	C	R			Non	Non	N
Nepeta L., 1753	Népéta (G)		P					
Oxalis corniculata L., 1753	Oxalide cornue	Z	AC			Non	Non	N
Papaver rhoeas L., 1753	Grand coquelicot	I	CC	LC		Non	Non	N
Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé (s.l.)	I;Z	CC	LC		Non	Non	N
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC		Non	Non	N
Plantago major L., 1753	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC		Non	Natpp	N
Platanus x hispanica Mill. ex Münchh., 1770	Platane à feuilles d'érable ; Platane commun ; Platane d'Espagne	C	E			Non	Non	N
Poa annua L., 1753	Pâturin annuel (s.l.)	I	CC	LC		Non	Non	N
Poa trivialis L., 1753	Pâturin commun (s.l.)	I	CC	LC		Non	Non	N
Polygonum aviculare L., 1753	Renouée des oiseaux (s.l.) ; Traînasse	I	CC	LC		Non	Non	N
Populus x canadensis Moench, 1785	Peuplier du Canada	C	AR?			Non	Non	N
Prunus L., 1753	Prunier / Cerisier / Abricotier / Pêcher / Amandier / Laurier-cerise / etc. (G)		P					
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier (s.l.)	I	CC	LC		Non	Non	N
Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier-cerise	C	AR			Non	Non	P
Prunus spinosa var. fruticans (Weihe) Coss. & Germ., 1861	Prunellier à gros fruits	N	RR?			Non	Non	N
Pyracantha coccinea M.Roem., 1847 [nom. cons.]	Buisson ardent	C	RR?			Non	Non	N
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	I	CC	LC		Non	Nat	N
Raphanus raphanistrum L., 1753	Radis ravenelle (s.l.) ; Radis sauvage (s.l.)	I	C	LC		Non	Non	N
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia	Z;C	C			Non	Non	A
Rorippa palustris (L.) Besser, 1821	Rorippe des marais ; Cresson des marais	I	AC	LC		Non	Nat	N
Rosa L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Rosier ; Églantier (G)		P					
Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens	I	C	LC		Non	Non	N
Rudbeckia laciniata L., 1753	Rudbeckia lacinié	C	E			Non	Non	N
Rumex conglomeratus Murray, 1770	Patience agglomérée	I	C	LC		Non	Nat	N
Salix alba L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Saule blanc	I	CC	LC		Non	Nat	N
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	I	CC	LC		Non	Non	N
Sedum album L., 1753	Orpin blanc	I;N;S;C	PC	LC		Oui	Non	N
Sherardia arvensis L., 1753	Shérardie des champs ; Rubéole	I	C	LC		Non	Non	N
Lychnis coronaria (L.) Desr., 1792	Silène coronaire ; Coquelourde des jardins	C	RR			Non	Non	N
Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772	Sisymbre officinal ; Herbe aux chantres	I	CC	LC		Non	Non	N
Sonchus oleraceus L., 1753	Laiteron maraîcher ; Laiteron potager	I	CC	LC		Non	Non	N
Styphnolobium japonicum (L.) Schott, 1830	Sophora du Japon	C	#			Non	Non	N

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indig.	Rareté HDF	LR HDF	Prot.	ZNIEFF	ZH	EEE
Spiraea japonica L.f., 1782	Spirée du Japon	C	#			Non	Non	N
Stachys byzantina K.Koch, 1848	Épiaire de Byzance	C	E			Non	Non	N
Syringa vulgaris L., 1753	Lilas commun ; Lilas	C	AR			Non	Non	N
Taraxacum F.H.Wigg., 1780	Pissenlit (G)		P					
Taxus baccata L., 1753	If commun ; If	C	PC			Non	Non	N
Tilia platyphyllos Scop., 1771 [nom. et typ. cons.]	Tilleul à larges feuilles	I?	C	LC		Non	Non	N
Trifolium dubium Sibth., 1794	Trèfle douteux	I	CC	LC		Non	Non	N
Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC		Non	Non	N
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC		Non	Non	N
Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs	I	CC	LC		Non	Non	N
Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat	I	C	LC		Non	Non	N
Weigela florida (Bunge) DC., 1839		C	#			nd	Non	N

SOURCES :
Conservatoire botanique national de Bailleul, 2024 - Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) citées dans les Hauts-de-France (02, 59, 60, 62, 80) et en Normandie orientale (27, 76). Référentiel taxonomique et référentiel des statuts. Version 3.4. DIGITALE (Système d'information sur la flore et la végétation sauvage du nord de la France) [Serveur]. Bailleul : digitale.cbnbl.org. Conservatoire botanique national de Bailleul, 1994-2024 (date d'extraction : 06/08/2025).

Indigénat HDF :
I : Indigène / Z = Eurynaturalisé - Plante non indigène introduite fortuitement ou volontairement par les activités humaines après 1500 et ayant colonisé un territoire nouveau à grande échelle en s'y mêlant à la flore indigène. / **N = Sténonaturalisé** - Plante non indigène introduite fortuitement ou volontairement par les activités humaines après 1500 et se propageant localement comme une espèce indigène en persistant au moins dans certaines de ses stations. / **A = Adventice** – Plante non indigène qui apparaît sporadiquement à la suite d'une introduction fortuite liée aux activités humaines et qui ne persiste que peu de temps dans ses stations. / **S = Subspontané** - Plante, indigène ou non, faisant l'objet d'une culture intentionnelle dans les jardins, les parcs, les bords de route, les prairies et forêts artificielles, etc., et s'échappant de ces espaces mais ne se mêlant pas ou guère à la flore indigène et ne persistant généralement que peu de temps / **C = Cultivé** - Plante faisant l'objet d'une culture intentionnelle dans les espaces naturels, semi-naturels ou artificiels (champs, jardins, parcs...).
? = indication complémentaire de statut douteux ou incertain se plaçant après le code de statut (I?, Z?, N?, S?, A?, E?).

Rareté HDF.
E : Exceptionnel
RR : Très Rare
R : Rare
AR : Assez Rare
PC : Peu commun
AC : Assez commun
C : Commun
CC : Très commun
? : Rareté estimée à confirmer
: Définition de rareté non adaptée

LR HDF
CR : taxon gravement menacé d'extinction
EN : taxon menacé d'extinction
VU : taxon vulnérable
NT : taxon quasi-menacé
LC : Préoccupation mineure
NA : Définition de menace non-adaptée
DD : Insuffisamment documenté

Prot.
N1 : taxon protégé au niveau national
NPDC : taxon protégé en région Nord – Pas-de-Calais
- : taxon non protégé

Patrim
Oui : espèce patrimoniale en région Hauts-de-France
Non : espèce non patrimoniale en région Hauts-de-France

Déterminant ZNIEFF
Oui : espèce déterminante de ZNIEFF pour la région Hauts-de-France
Non : espèce non déterminante

ZH
Nat : espèce caractéristique de zone humide au niveau national
Non : espèce non caractéristique de zone humide

EEE.
A : espèce exotique envahissante avérée en région Hauts-de-France
P : espèce exotique envahissante potentielle en région Hauts-de-France
- : espèce non invasive en région Hauts-de-France

Annexe 2 – Résultats des inventaires avifaunistiques

Période d'observation					Nomenclature		Listes rouges (1-2-3-4)					Protection		Statut des espèces observées en période de nidification sur le secteur d'étude	Nombre de couples nicheurs estimés
Migration pré-nuptiale	Nidification	Migration post-nuptiale	Hivernage	Migrations	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Hauts-de-France Nicheurs	France Nicheurs	France Hivernants	France De passage	Europe	Statut juridique français (5)	Directive "Oiseaux" (6)		
O		O		O	**Accenteur mouchet**	Passereaux	LC	LC	NA	-	LC	P	-	-	-
	O				**Chardonneret élégant**	Passereaux	NT	VU	NA	NA	LC	P	-	Nicheur possible	1
O				O	**Choucas des tours**	Corvidés	LC	LC	NA	-	LC	P	-	-	-
O	O			O	**Corneille noire**	Corvidés	LC	LC	NA	-	LC	C & N	OII	Nicheur possible	1
	O		O		**Étourneau sansonnet**	Passereaux	LC	LC	LC	NA	LC	C & N	OII	Nicheur possible	1
O	O		O	O	**Goéland argenté**	Oiseaux marins	NT	NT	NA	-	LC	P	OII	Non nicheur	-
	O	O		O	**Grimpereau des jardins**	Passereaux	LC	LC	-	-	LC	P	-	Nicheur probable	1
	O				**Martinet noir**	Passereaux	LC	NT	-	DD	NT	P	-	Non nicheur	-
O	O	O	O	O	**Merle noir**	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	C	OII	Nicheur probable	2
O	O	O	O	O	**Mésange bleue**	Passereaux	LC	LC	-	NA	LC	P	-	Nicheur probable	1
O	O	O	O	O	**Mésange charbonnière**	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Nicheur probable	2
	O				**Moineau domestique**	Passereaux	VU	LC	-	NA	LC	P	-	Non nicheur	-
O			O	O	**Mouette rieuse**	Oiseaux marins	LC	NT	LC	NA	LC	P	OII	-	-
		O	O	O	**Perruche à collier**	Passereaux	NA	NA	-	-	-	P	-	-	-
O	O	O	O	O	**Pie bavarde**	Corvidés	LC	LC	-	-	LC	C & N	OII	Nicheur probable	2
O	O	O	O	O	**Pigeon biset**	Columbidés	NA	DD	-	-	LC	C	OII	Non nicheur	-
O	O	O		O	**Pigeon ramier**	Columbidés	LC	LC	LC	NA	LC	C	OII ; OIII	Nicheur certain	2
O	O			O	**Pinson des arbres**	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Nicheur probable	1
O				O	**Pouillot véloce**	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	-	-
	O				**Roitelet huppé**	Passereaux	LC	NT	NA	NA	LC	P	-	Nicheur probable	1
	O	O		O	**Rougegorge familier**	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Nicheur probable	1
	O				**Rougequeue noir**	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Non nicheur	-
O	O	O	O	O	**Tourterelle turque**	Columbidés	LC	LC	-	NA	LC	C	OII	Nicheur probable	2
O	O	O	O	O	**Troglodyte mignon**	Passereaux	LC	LC	NA	-	LC	P	-	Nicheur probable	1

LÉGENDE ET SOURCES :

(1) GON, Picardie Nature, 2024. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs des Hauts-de-France, tableau de synthèse. Programme de réalisation des listes rouges régionales des Hauts-de-France. DREAL Hauts-de-France, Amiens.
(2) UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France
(3) UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France
(4) Birdlife International (2015. European Red List of Birds. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities

RE	Disparue
CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée
LC	Préoccupation mineure
DD	Données insuffisantes

NA[b]	Non applicable (espèce présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année)
NA[c]	Non applicable (espèce régulièrement présente en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative)
NA[d]	Non applicable (espèce régulièrement présente en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)
-	Non concernée
(5) : P = Protégé : Arrêté de 29/10/09 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. C = chassable. C & N : chassable et nuisible	
(6) : Directive "Oiseaux" n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages.	OI = Espèces faisant l'objet de mesures de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS).
	OII = Espèces pouvant être chassées.
	OIII = Espèces pouvant être commercialisées.